

DIAGNOSTIC INSTITUTIONNEL DES ORGANISATIONS PAYSANNES DE LA ZONE DU BARRAGE DE SÉLINGUÉ AU MALI

NYETA Conseils

Mai 2017



REMERCIEMENTS

Au terme de cette mission, le consultant tient à remercier très sincèrement :

- les Directeur et Coordinateur régional de GWI pour la confiance et le financement de cette mission,
 - le Coordinateur national et tout le personnel de l'UICN, les Unions des producteurs de riz, pour leur contribution à la réussite de la mission,
 - les producteurs et productrices des zones de Sélingué et Manicoura (membres des OP) pour leur accueil, leur disponibilité et leur participation effective aux échanges réalisés au cours de la collecte des données et des restitutions;
 - le responsable chargé des Organisations Paysannes à l'ODRS, Monsieur Salif DIARRA, pour son engagement, son assiduité, son savoir-faire et la qualité de son accueil,
 - le sociologue de l'équipe, Monsieur Hamidou MAGASSA (Doyen), pour sa patience et son esprit d'analyse,
 - les enquêteurs pour leur professionnalisme et leur engagement à offrir une prestation de qualité :
1. Sékou BAH, Ingénieur Agronome : 25 ans d'expérience dans la structuration et l'accompagnement des organisations Paysannes (zone Office du Niger);
 2. Ibrahima DABO, Ingénieur Agronome : 8 ans d'expériences dans l'accompagnement des producteurs et leurs organisations;
 3. Issa SAMAKE, Ingénieur Agronome : 10 ans d'expériences dans les études, l'évaluation et le suivi appuis conseils des producteurs et leurs organisations;
 4. Fatoumata DIALLO, Ingénieur Agronome : 15 ans d'expériences dans la structuration, l'accompagnement et la prise en compte du genre dans les organisations paysannes;
 5. Mamadou Alou DIARRA, Ingénieur Agronome : 18 ans d'expériences dans la formation, l'accompagnement et le suivi appuis conseils des producteurs et leurs organisations;
 6. Mamadou T. SOGODOGO, Sociologue 6 ans d'expériences dans l'appui à l'organisation des producteurs et l'intermédiation financière

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	2
Table des matières	3
Table des Tableaux, ENCADRES et annexes	4
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	5
RÉSUMÉ EXÉCUTIF.....	6
1 INTRODUCTION	9
RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'ÉTUDE	10
1.1 Objectif Général	10
1.2 Objectifs Spécifiques	10
2 DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE	12
2.1 Synthèse bibliographique	12
2.2 Cadrage de la mission.....	12
2.3 Concertations avec les unions.....	13
2.4 Échantillonnage	13
2.5 Collecte des données/Informations	14
2.6 Analyse des données.....	14
2.7 Validation des résultats avec les membres des OP à Sélingué et Manicoura.....	14
2.8 Restitution et validation finale des résultats.....	15
3 RÉSULTATS SAILLANTS	16
3.1 Grands constats.....	16
3.2 Un environnement socio-économique fortement pollué	16
3.3 Une grande diversité d'organisations paysannes	17
3.4 Des forces et des faiblesses évaluées.....	20
3.5 Un fonctionnement disparate des OP.....	22
3.6 Des disparités organisationnelles.....	27
3.7 Aperçu sur les couches vulnérables (femmes et jeunes)	28
3.8 L'existence de deux grandes catégories d'OP	30
4 QUELLES PERSPECTIVES POUR LES OP DE SÉLINGUÉ?	34
4.1 Des leviers	34
4.2 Des actions prioritaires.....	36
5 CONCLUSIONS	42
BIBLIOGRAPHIE.....	43

TABLE DES TABLEAUX, ENCADRES ET ANNEXES

Tableau 1 : Echantillon d'enquête de l'étude	13
Tableau 2 : Forces et faiblesses des OP de base	20
Tableau 3 : Situation Globale des OP de base selon la grille GWI.....	23
Tableau 4 : Répartition des différents types d'OP de base entre les 2 classes.....	31
Tableau 5 : Zone de Sélingué : Situation détaillée de la répartition des OP étudiées entre les 2 classes.	32
Tableau 6 : Zone de Manicoura : Situation détaillée de la répartition des OP étudiées) entre les 2 classes.....	33
Tableau 7 : les actions à réaliser dans les zones de Sélingué et Manicoura	35
Tableau 8 : Nombre d'auditeurs retenus par type d'OP et par formation	39
Tableau 9 : Esquisse d'activités prioritaires pour les OP de la zone du Barrage de Sélingué	40
Encadré 1 : «La société Coopérative Ciwara» : présentée par ses responsables	18
Encadré 2 : La CAFO de la commune de Baya	30
Annexe 1 : Planification des activités de collecte d'informations au niveau des zones	44
Annexe 2 : Liste des OP rencontrées (Focus groupe).....	46
Annexe 3 : Résultats des travaux de groupe Sélingué et Manicoura.....	48
Annexe 4 : Liste des participants aux travaux de groupe lors des ateliers de restitution	58
Annexe 5 : Résultats analyse des OP avec la grille GWI ; Zone de Sélingué	61

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AG :	Assemblée Générale
AGR :	Activités Génératrices des Revenus
AV :	Association Villageoise
BMS :	Banque Malienne de Solidarité
COOP :	coopérative
GIE :	Groupement d'Intérêt Economique
GWI :	Global Water Initiative
Ha :	Hectare
IMF :	Institutions de Micro finance
Kg :	Kilogramme
Km :	Kilomètre
NPK :	Azote Phosphore et Potassium
ODRS :	Office de Développement Rural de Selingué
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OHVN :	Office de la Haute Vallée du Niger
ON :	Office du Niger
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP :	Organisation Paysannes
PDI-BS :	Programme de Développement de l'Irrigation dans le bassin du Bani et à Selingué
PTF :	Partenaires Techniques et Financiers
PV :	Procès-Verbal
SAOP :	Section d'Appui aux Organisations Paysannes
T :	Tonne
TDR :	Termes de référence
UICN :	Union Internationale pour la Conservation de la Nature

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) et l'Institut International pour l'Environnement et le Développement (IIED), à travers leur programme GWI, ont commis Nyèta Conseils pour conduire une mission de diagnostic institutionnel des Organisations Paysannes (OP) de la zone du barrage de Selingué.

L'objectif assigné à cette étude est de comprendre les forces, les faiblesses, les potentialités, et les causes et conséquences des dysfonctionnements des organisations des producteurs de la zone de l'Office de Développement rural de Sélingué et de proposer des actions pour améliorer leur fonctionnement.

Outre le sociologue chef de mission, et l'agronome spécifiquement désignés pour la mission, Nyèta Conseils a mobilisé des expertises complémentaires pour la collecte des données.

La mission ne s'est pas fixé comme objectif de rencontrer la totalité des OP de la zone, mais elle s'est attelée à analyser la diversité des situations à travers un échantillon d'une quarantaine d'OP, largement représentatif de la diversité.

L'étude sur le diagnostic institutionnel des organisations de producteurs de la zone du barrage de Sélingué (ODRS), en dépit des insuffisances reprochables, notamment la non prise en compte de l'ensemble des OP, conduit à des résultats pertinents pouvant être utiles à l'ensemble des intervenants actuels et futurs, dans ce bassin de production du riz.

Une démarche méthodologique très participative, collective et individuelle, a permis de toucher les acteurs clés dans toutes leurs diversités.

Il en résulte la confirmation de constats sur de grands axes comme la diversité des OP et les insuffisances dans leur fonctionnement, dans un contexte socio-économique fortement pollué avec l'extension de l'orpaillage.

L'analyse croisée des OP étudiées à l'aide de la grille GWI, a permis d'approfondir les connaissances sur leurs capacités organisationnelles et fonctionnelles et d'en dégager les disparités saillantes (géographiques, entre types, au sein du même type) pour, par la suite, faire une classification sommaire. Un focus sur les couches vulnérables a permis d'apprécier la spécificité de leurs situations et de leurs attentes.

Le futur des OP est abordé à travers leur vision pour sortir d'une situation qu'elles reconnaissent préjudiciable à leur pérennité. À l'attention des intervenants actuels et futurs, une esquisse de plan d'actions prioritaires est proposée.

De l'environnement socioéconomique des OP

Il a été noté une forte pollution avec les impacts négatifs de l'extension de l'orpaillage.

De la diversité des OP

Cette étude confirme l'existence dans la zone du barrage de Sélingué d'une diversité des types d'organisations paysannes (mixtes, hommes, femmes) créées à la faveur des lois régissant le mouvement coopératif au Mali, dans diverses conditions (induites et/ou initiatives personnelles).

De la gouvernance des OP : structuration, gouvernance, fonctionnement

■ Structuration :

Toutes les organisations paysannes de l'échantillon dans la zone ODRS sont formalisées (acquisition de récépissé) et ont une vision et une stratégie claire de création. Les coopératives sont en instance de reconversion vers la nouvelle loi coopérative OHADA.

■ Gouvernance :

La majorité des OP manque de formation sur les rôles et responsabilités pour les élus et le devoir de sociétaire pour les membres. La faible utilisation des outils de gestion adaptés (registre, carnet de reçu, bordereaux, factures...) est à la base d'une mauvaise gouvernance des OP. La tenue irrégulière des réunions statutaires engendre une faible communication au niveau des OP et singulièrement chez les sociétés coopératives.

■ Fonctionnement :

La majorité des OP, singulièrement au niveau des sociétés coopératives rendent peu de services à leurs membres. Le service le plus rendu porte sur l'approvisionnement en engrais. Les deux unions mises en place pour rendre des services aux OP de base n'ont pas comblé les attentes. Les OP ne bénéficient pas de visites d'échanges d'expériences ce qui limite leur vision dans le cadre du développement.

Le diagnostic des OP étudiées à travers le prisme des éléments de la grille GWI notamment : i) la clarté des objectifs de création et la vision, ii) la qualité de la gouvernance, iii) la capacité de communication et iv) la fourniture de services aux membres, a permis d'identifier deux grandes catégories d'organisations paysannes. Malgré ses insuffisances, qui sont entre autres, la non-discrimination selon les secteurs d'activités et le temps consacré à l'étude, qui n'autorisent pas de la considérer comme une typologie analytique aboutie, cette classification est un premier outil d'appréciation des organisations et d'accompagnement des producteurs.

La gouvernance des OP dans la zone du barrage de Sélingué ne constitue pas une singularité dans la situation nationale globale. En effet, une grande majorité des organisations est minée par des conflits internes de leadership sur fond de mauvaise gestion financière (détournement de fonds par les premiers responsables) et influence d'agents externes (politique, administration). Depuis l'avènement de la démocratie et de la décentralisation, les organisations de producteurs sont devenues de véritables objets d'enjeux de positionnement et/ou de soutien politico administratif.

À ces insuffisances s'ajoute l'analphabétisme. Plusieurs producteurs alphabétisés ont migré dans la sphère politique et les nouvelles générations ne bénéficient plus des vastes programmes d'alphabétisation jadis financés par l'État et ses partenaires, donc peu outillées pour s'approprier les outils d'une bonne gouvernance. Cela se traduit par « l'intrusion » d'acteurs nouveaux, à vocation initiale différente (fonctionnaires retraités ou actifs, jeunes diplômés, recalés de l'école, etc.) dans la gouvernance des OP. Cette cohabitation antagoniste (en terme d'objectifs) mais complémentaire, occasionne dans certains cas une prise en otage du mouvement paysan. Également le dispositif d'appui conseils (qualité, effectif, et disponibilité des ressources humaines) promu par l'État ne semble pas bien adapté aux besoins nouveaux que commande la bonne gouvernance des OP.

Ces insuffisances dans la gouvernance sont davantage plus marquées au niveau des organisations féminines évoluant dans les chaînes de valeur riz (organisations de productrices ou étuveuses de riz).

Des perspectives pour les OP

Une volonté commune a été enregistrée pour une redynamisation des OP afin qu'elles puissent rendre les services de qualité attendus, notamment l'approvisionnement en équipements agricoles, en intrants et l'accès aux crédits agricoles. Il existe des braises sur lesquelles on pourrait souffler pour donner une nouvelle vitalité aux OP.

À cette fin, des actions à réaliser, à court, moyen et long termes, sont proposées, conformément aux attentes exprimées par les producteurs au cours de cette étude.

Au premier plan des activités jugées prioritaires, figure la fusion des deux Unions de producteurs de riz, actuellement présentes, pour créer une « Union forte », conformément à la loi OHADA. Cependant, la création de cette UNION devrait faire l'objet d'une démarche fortement participative pour donner à ses responsables, toute la légitimité requise.

De même, son fonctionnement devra respecter les règles établies (sanction et intéressement) de manière à éviter les travers qui pourraient à nouveau conduire à son échec. Il s'agira surtout d'animer régulièrement dans la proximité tous les organes des relations institutionnelles entre chacun des membres de l'OP afin d'éviter l'indifférence dans les engagements et une « fonctionnarisation des leaders » éloignés de leur base.

Des activités liées à la restructuration des OP de base et au renforcement des capacités techniques (nécessaire pour l'augmentation des revenus) de leurs membres, sont proposées.

Pour chacune des activités, les acteurs pressentis et les rôles, sont proposés. L'ODRS devra jouer un rôle central dans la mise en œuvre des activités qui s'inscrivent dans le cadre de sa mission régaliennne quand bien même que la faiblesse actuelle de ses capacités opérationnelles (surtout en personnel), constitue un handicap majeur. En somme, l'amélioration des performances (organisationnelles, de fonctionnement et fourniture de services de qualité) des OP de la zone du barrage, commande un accompagnement de proximité efficace sur une durée relativement raisonnable à travers une synergie entre les différents intervenants.

À titre indicatif, le budget prévisionnel nécessaire pour la mise en œuvre des activités prioritaires est estimé à environ 220 millions de F CFA.

1 INTRODUCTION

Global Water Initiative (GWI) en Afrique de l'Ouest est un programme d'analyse politique et de plaidoyer financé par la Fondation Howard G. Buffett sur la thématique de l'eau pour l'agriculture. Son objectif est de promouvoir, avec les partenaires du domaine, des mécanismes et stratégies pour que l'eau soit utilisée de manière efficace et équitable, permettre aux agriculteurs d'améliorer leur sécurité alimentaire et de devenir plus résilients au changement climatique grâce à une production agricole durable.

Dans la zone du Barrage de Sélingué, Global Water Initiative (GWI) a fortement contribué au renforcement du partenariat entre l'Office de Développement Rural de Sélingué (ODRS), les producteurs et leurs organisations.

Au cours des deux dernières années, un processus participatif a été mené sur le conseil agricole dans la zone de l'ODRS. Il a permis de changer les relations entre parties prenantes (Office et producteurs) et aussi les comportements, se traduisant dans certains cas par une meilleure écoute des producteurs par les agents d'encadrement de l'Office. Son accompagnement a été adossé à l'élaboration d'un plan d'action¹ visant une amélioration significative et continue du dispositif de conseil agricole actuel, à travers, la consolidation, l'élargissement et la pérennisation des comportements positifs déjà constatés.

La mise en œuvre de ce plan nécessite une redynamisation des Organisations Paysannes (OP) à travers un appui pour l'amélioration de la gouvernance, du fonctionnement et de la fourniture des services de qualité à leurs membres. L'efficacité de l'appui commandant une meilleure connaissance des OP, notamment les facteurs à l'origine de leurs, faiblesses, un diagnostic institutionnel s'est avéré nécessaire.

C'est à cette fin, qu'à l'issue d'un processus de sélection, l'ONG NYETA CONSEILS a été retenue pour conduire la présente mission à travers la mobilisation de deux experts seniors.

Le présent rapport qui récapitule cette mission, est structuré autour des points suivants :

La démarche méthodologique, très participative, porte sur la description de sa conduite, le choix des acteurs et leur implication tout au long du processus de collecte et validation des données.

Les résultats saillants présentés traitent de divers aspects comme l'environnement socioéconomique dans lequel évoluent les organisations paysannes, la diversité des types d'organisations, les forces et les faiblesses. L'utilisation de la grille d'analyse de GWI, a permis de mieux cerner le fonctionnement des OP et par la suite pouvoir les répartir entre deux grandes catégories distinctes avec leurs caractéristiques.

Les perspectives notent l'existence de brises sur lesquelles on pourrait souffler pour impulser une nouvelle dynamique aux OP de la zone du barrage de Sélingué. Des actions prioritaires sont proposées dans ce sens.

¹ <https://www.gwiwestafrica.org/fr/plan-daction-pour-lamelioration-des-services-de-conseil-agricole-dans-la-zone-de-selingue-au-mali>

RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'ETUDE

Les objectifs sont de deux ordres : général et spécifiques.

1.1 Objectif Général

L'objectif général de cette étude est de comprendre les forces, les faiblesses, les potentialités, et éventuellement les causes et conséquences des dysfonctionnements des OP de l'ODRS et de proposer des actions pour améliorer leur fonctionnement.

1.2 Objectifs Spécifiques

Les objectifs spécifiques déclinés sont :

1. faire la cartographie, la typologie et la caractérisation des organisations paysannes existantes à tous niveaux : groupements / GIE, coopératives, etc.
2. identifier les attentes des différents types de producteurs (hommes, femmes, jeunes, riches, pauvres) par rapport aux organisations paysannes,
3. analyser le niveau de développement et performance de chaque type d'organisation selon (1) les attentes des différents types de membres et (2) les critères identifiés par GWI :
 - existence d'une mission, vision et stratégie claire et agréés,
 - gouvernance et transparence (inclut conformité avec la loi OHADA (textes d'associations, renouvellement des instances / élections des titulaires, etc.),
 - inclusivité des OP : inclusion des producteurs pauvres, des femmes et des jeunes comme membres et comme titulaires de charge,
 - clarté des rôles et des responsabilités des membres, des titulaires et de l'OP entière,
 - capacité administrative et financière (préparer les budgets, superviser les prestataires de services etc.),
 - capacité de mobiliser les membres et d'imposer des sanctions aux membres et responsables qui ne sont pas en conformité avec les règles convenues,
 - capacité de communication et réseautage (interne et externes),
 - capacité de fournir de plus en plus de services aux membres, y compris un accès aux intrants à des taux préférentiels lorsque c'est possible, contrôler la qualité des intrants, gérer collectivement les engins et le matériel agricoles le cas échéant (ou identifier des prestataires du secteur privé pour ce type de services),
 - capacité et volonté d'interagir avec les OP issues d'autres périmètres d'irrigation par le biais de forums de niveau national, de visites d'échange, etc.
 - capacité d'accroître les ressources techniques et entrepreneuriales de leurs membres grâce à des formations et un apprentissage entre pairs.
4. identifier les forces et les faiblesses de chaque type d'organisation paysanne,
5. identifier comment les deux Unions au niveau de Sélingué pourraient être réorganisées/fusionnées,
6. définir les types d'appui à proposer pour améliorer la structuration et la performance de ces OP et leur développement,

7. planifier les activités urgentes d'appui à réaliser à travers un plan de travail annuel avec des rôles et responsabilités, et coûts/ressources nécessaires.

2 DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE

Une démarche très participative a été suivie tout au long de la conduite de cette mission, en mettant un accent particulier sur la participation active des producteurs et leurs organisations.

Les principales étapes ont été : i) la synthèse bibliographique, ii) le cadrage de la mission, iii) les concertations avec les acteurs, iv) l'échantillonnage, v) la collecte des données, vi) l'analyse des données, vii) la validation des résultats avec les acteurs à Sélingué et Manicoura et viii) la restitution et validation finale des résultats (prévue).

2.1 Synthèse bibliographique

La revue bibliographique a été basée sur la recherche d'informations dans les documents qui sont en lien avec le thème de l'étude. Il s'agit des documents et fichiers fournis par UICN sur les organisations paysannes de l'ODRS et les rapports des études réalisées par Nyèta Conseils traitant la structuration et le fonctionnement des OP dans d'autres localités du pays.

D'autres sources de documentation et des sites internet ont été exploités pour mieux affiner les informations (cf. Bibliographie).

2.2 Cadrage de la mission

Les activités de cadrage de la mission ont débuté par la formalisation du contrat de prestation entre UICN/GWI et le consultant à Bamako. Par la suite, plusieurs échanges entre le coordinateur national et le consultant ont permis d'affiner l'organisation de la mission.

En prélude au démarrage effectif des activités de collecte d'informations, une mission de prise de contact a été réalisée par deux (02) experts de Nyèta Conseils. Elle a permis de rencontrer les responsables des Unions, des organisations de producteurs de Sélingué et Manicoura et les responsables de la section d'appui aux organisations paysannes (SAOP) de l'ODRS. Ce qui a permis de valider:

1. Le choix des organisations par zone et par village: il s'agit de trente-neuf (39) OP de base, deux (2) faitières et une (1) coopérative des producteurs de maïs de 19 villages dans les zones de Sélingué et Manicoura qui sont :
 - Dans la zone de Sélingué : Kangare, Baturu, Carrière, Kibaru, Dalabala, Dalaba, Sanankoroni, Faraba Coura, Kondjiguila, Linguetou, Dialakoro, Fazan.
 - Dans la zone de Manicoura : Kotouba 1, Kotouba 2, Sogona, Dalani, Manicoura, Siranikele, Figura Coro.
2. Les critères de choix des Organisations paysannes: il s'agissait d'être une organisation formelle (avoir un récépissé), être dans l'une des deux zones de l'étude et figurer sur la liste des OP fournie par l'ODRS.
3. Le calendrier d'exécution des activités de collectes des données: au cours des différents échanges, il a été jugé nécessaire de tenir compte dans la programmation, de la distance des villages par rapport à Kangaré pour les OP de la zone de Sélingué et de Manicoura pour les OP des villages de cette zone de production. Pour prendre en charge ces différents paramètres et avoir de l'efficacité dans la collecte des données, le consultant a mobilisé les ressources humaines compétentes pour constituer trois équipes (binômes) d'enquête. Le responsable chargé des OP de l'ODRS a accompagné quotidiennement les binômes dans la fixation des rendez-vous et la localisation des

lieux d'enquête. Ainsi, les activités de collecte des données ont été programmées pendant la période du 25 au 29 Octobre 2016 (Annexe 1).

4. Ces trois binômes ont évolué sous la direction des experts seniors à savoir un socio économiste (chef de mission) et un agronome ayant une bonne connaissance des organisations paysannes, notamment des systèmes irrigués.
5. le dispositif de communication, il a porté sur:
 - la mise à disposition de la liste complète des OP des deux zones à la mission,
 - la fourniture de la liste des personnes ressources des villages par le chargé des OP de l'ODRS,
 - l'information et la validation du programme des entretiens par les responsables OP.

2.3 Concertations avec les unions

Du 05 au 06 Octobre 2016, les deux experts de Nyèta Conseils ont réalisé une mission de concertation dans les zones de Sélingué et Manicoura. Cette mission avait pour objet de faire une prise de contact avec les acteurs clés (responsables OP et services techniques) et de partager les objectifs et la méthodologie de travail, le recueil des premières réactions et le recadrage de l'approche méthodologique de la mission.

À l'issue des concertations, les principaux constats ont porté sur :

- le cadre institutionnel des organisations paysannes de l'ODRS,
- les différents types d'organisations paysannes existants,
- les points de partenariat entre les OP et l'ODRS,
- les principaux services rendus par les OP à leurs membres,
- les causes du dysfonctionnement de certaines OP,
- la présence dans la zone d'autres formes d'organisation : la coopérative des producteurs de maïs, membre de l'interprofession Maïs,
- la connaissance des appuis sollicités par les OP et les perceptives pour une amélioration future.

2.4 Échantillonnage

L'échantillonnage a été aléatoire avec un choix raisonné basé sur des critères ci-dessus définis. Au total, une quarantaine d'organisations paysannes (OP) de base dont (1/3 des coopératives, 1/5 des associations et 50% des GIE) a été choisie comme indiqué dans le tableau 1. À celles-ci s'ajoutent les 2 unions des riziculteurs et l'Interprofession maïs.

Tableau 1 : Echantillon d'enquête de l'étude

Organisations Paysannes de base	Sélingué	Manicoura	Total
Sociétés Coopératives mixtes	15	3	
Sociétés Coopératives féminines	3	0	
Sociétés coopératives hommes	2	2	
Total Sociétés Coopératives	20	5	25
Associations Mixtes	1	2	

Associations féminines	3	3	
Associations Hommes	1	1	
Total Associations	5	6	11
GIE	1	2	
Total GIE	1	2	3
Total OP de base	26	13	39
Organisations faitières			
Union producteurs de riz			2
Coopérative des producteurs de maïs			1
Total			42

2.5 Collecte des données/Informations

Pour avoir les informations sur la structuration, la gouvernance et le fonctionnement des OP, deux guides d'entretien ont été élaborés : l'un destiné aux OP pour les entretiens en focus groupe et l'autre destiné aux producteurs individuels, membres des OP.



Photo 1 : Scène d'enquête individuelle

En ce qui concerne la collecte des données, une équipe de 06 personnes (3 binômes) a réalisé durant 05 jours des enquêtes auprès des organisations paysannes et leurs membres. Au total, trente-neuf (39) focus groupes ont ciblé les OP de base. En plus, pour avoir les compléments d'informations sur les services fournis par les OP aux membres et leurs niveaux de satisfaction, deux (02) membres de chaque OP ont été interviewés individuellement (Photo 1). À ces interviews s'ajoutent 03 enquêtes auprès des responsables (membres CA et CS) des organisations faitières (Unions riz) et la Coopérative des producteurs de maïs.

2.6 Analyse des données

Les informations collectées ont été analysées par zone de production (Sélingué et Manicoura) et par types d'organisation pour l'atteinte des résultats attendus de l'étude. En vue d'une analyse affinée des données, les dix (10) critères de la grille d'analyse de GWI indiqués dans les termes de référence ont été utilisés.

2.7 Validation des résultats avec les membres des OP à Sélingué et Manicoura

Les premiers résultats obtenus de l'analyse des informations collectées ont été validés au cours de deux ateliers de restitution tenus à Sélingué et Manicoura. Ces ateliers ont regroupé les membres des OP de base, les responsables des unions, les personnes ressources et le délégué des producteurs. Cette validation a été faite en collaboration avec l'agent chargé des OP de l'ODRS et le coordinateur national de l'UICN/GWI.

2.8 Restitution et validation finale des résultats

Les informations validées lors des premiers ateliers de restitution sont intégrées dans la version provisoire du rapport de la mission pour sa validation finale au cours d'un atelier élargi (à programmer par UICN/GWI).

3 RÉSULTATS SAILLANTS

3.1 Grands constats

L'étude relève les grands constats suivants : i) un environnement socio-économique fortement pollué, ii) une grande diversité d'OP, iii) des forces et faiblesses évaluées, iv) un fonctionnement disparate des OP, v) des disparités organisationnelles, vi) un aperçu sur les groupes vulnérables (femmes et jeunes) et vii) l'existence de deux grandes catégories d'OP.

3.2 Un environnement socio-économique fortement pollué

Les périmètres de l'Office de Développement Rural de Sélingué (ODRS), tout comme les autres au Mali, ont été aménagés pour la production du riz et des cultures maraîchères.

Mais, la crise de main d'œuvre constatée au cours des dix dernières années, est exacerbée au niveau de Sélingué qui est devenu un principal site d'orpaillage qui attire les bras valides, notamment les jeunes. Selon les producteurs, cela impacte négativement sur le respect du calendrier agricole (retard dans l'installation des cultures : préparation du sol et repiquage). Pour les riziculteurs, la pollution de l'environnement socio-économique a contribué à augmenter fortement les charges de production du riz qui sont estimées actuellement à 400 000 F CFA/ha.

La taille réduite des superficies irriguées (0,25 ha à 1 ha) est également indexée, car les revenus tirés sont jugés très faibles et ne parviennent pas à satisfaire les besoins primaires (alimentaires et financiers). La mission n'a pas travaillé sur les éléments de la rentabilité économique de la riziculture à Sélingué, mais nous savons qu'ailleurs notamment en zone Office du Niger, les marges brutes/ha sont dans l'ordre de 300 000 à 400 000 F CFA. Diverses études, notamment celle sur le schéma directeur d'aménagement, ont montré qu'en dessous de 2 hectares/exploitation, le riz ne nourrit pas son Homme.

Des associations de femmes non formelles pratiquent le repiquage à 50 000 FCFA l'hectare. La récolte (fauchage) coûte également 50 000 F CFA l'hectare et tous les prestataires exigent un paiement immédiat (fréquente tension de trésorerie au niveau des exploitations agricoles pour gérer les impératifs du calendrier agricole). Les revenus de l'orpaillage avec la nouvelle technique de dragage des cours d'eau sur les sites, sont immédiatement partagés entre la machine, le propriétaire et le conducteur de la fouille (argent frais), pour une durée de 2 à 3 heures de travail quotidien. Cela attire les jeunes (Garçons et filles, depuis l'âge de 12 à 15 ans).

Les conséquences sociales directes sont multiples et se caractérisent par :

- Le faible engouement des jeunes pour la riziculture (faibles revenus et gestion centralisée au niveau du chef de famille, temps relativement long 3 à 6 mois pour produire et vendre) et par conséquent pour l'adhésion à l'organisation, posant ainsi le problème de la transition générationnelle ;
- Le changement d'habitude alimentaire des jeunes qui ne veulent plus manger des repas à base de cultures pluviales et sont de plus en plus orientés vers les restaurants;
- La transgression des règles sociales traditionnelles : le nouveau pouvoir « économique » acquis de l'orpaillage, consolide les liens entre mères et enfants jusqu'à entamer l'autorité paternelle. Cela est perçu comme une complicité négative « mères de famille-progénitures », qui fait « désordre dans l'ordre pré établi », en pays Malinké.

Cette Extériorisation du « contraste genre » de la culture malinké, caractérisée par un «Fort pouvoir masculin, apparent» adossé à une Vraie puissance féminine masquée, est un élément perturbateur pour les chefs de famille qui y entre voient un effritement de leur pouvoir.

3.3 Une grande diversité d'organisations paysannes

Cette étude confirme l'existence dans la zone du barrage de Sélingué, divers types d'organisations paysannes (Coopératives, associations, GIE et Unions) créées à la faveur des lois régissant le mouvement coopératif au Mali à savoir :

- Loi 01-076 en 2001 portant création des Sociétés Coopératives à la place des AV
- Loi 04/038 en 2004, portant création des Associations
- Loi OHADA

Les conditions de création de ces organisations sont similaires à celles qu'on rencontre à l'échelle du pays. Pour l'essentiel, la création des OP est suscitée par des structures techniques étatiques et/ou des projets qui s'en servent comme « outils de travail » et/ou stratégie pour renseigner des indicateurs d'objectifs quantitatifs. Dans certains cas, il s'agit d'un choix stratégique fait par des agriculteurs « avisés » pour capter des opportunités de financement. Cependant, pour résoudre certaines contraintes objectives à la mise en œuvre de leurs activités, des producteurs prennent l'initiative de se regrouper. Ainsi, dans la zone du barrage de Selingué on y rencontre :

- Les sociétés coopératives : il existe des coopératives de riziculteurs, de producteurs de maïs, de Planteurs/Maraîchers, de Pêcheurs et d'Eleveurs. Ces coopératives ont été créés suivant la Loi 01-076 de 2001, autorisant même 05 personnes à créer une société coopérative. Elles sont légalement constituées, avec Statuts et Règlement Intérieur et les 3 organes de gestion : Assemblée Générale, Conseil d'Administration et Comité de Surveillance, conformément à la loi.
- Les Associations : créés suivant la loi 04/038 de 2004, une multitude d'Associations existent dans la localité avec une prédominance des associations féminines. La création de ces dernières est souvent induite par les structures techniques pour la prise en compte du genre.
- Les GIE : Ils sont relativement peu nombreux par rapport aux autres formes d'organisation. Dans la localité, ces formes d'organisations sont en général suscitées par les structures d'encadrement.

Selon le responsable de la section appui aux OP (SAOP), certaines Organisations Paysannes ont signé un protocole de partenariat avec l'ODRS. Les sociétés coopératives concernées sont au nombre de 73 réparties entre les zones de Sélingué (38 mixtes, 6 coopératives femmes et 12 hommes) et Manincoura (10 coopératives mixtes et 7 coopératives hommes). Au total, 66 Associations sont signataires de ce protocole à Sélingué (16 mixtes, 18 femmes, 5 hommes) et à Manincoura (10 mixtes, 14 femmes et 3 hommes). La majorité des organisations de producteurs de la localité est dans la dynamique de réforme pour l'adoption de la Loi OHADA et d'autres ont même reçu leur numéro d'immatriculation.

Au-delà de la question cruciale de la satisfaction des attentes (quelle efficacité ?) par un seul agent pour la coordination technique de toutes les OP de l'ODRS, se pose celle de la démarche proactive de l'ODRS vis-à-vis des OP non adhérentes depuis 2013. Au regard de la diversité des nouveaux services (renforcement des capacités organisationnelles, accès au crédit, commercialisation des produits, gestion des équipements collectifs, etc.), le ratio d'encadrement mérite d'être rehaussé.

Outre ces organisations de base, il existe des structures faïtières dont les sociétés coopératives membres pratiquent des activités en rapport avec au moins l'une des deux principales cultures dominantes qui sont le riz et le maïs. Ce sont :

- Autour de la riziculture on a, dans la zone de Sélingué, l'Union Samogoso (11 coopératives de base, membres) et Union des Sociétés Coopératives de Sélingué (18 coopératives de base, membres). Il n'existe pas d'Union à Manincoura, mais certaines coopératives sont membres de l'Union des Sociétés Coopératives de Sélingué et de Samogoso et ;
- L'interprofession Maïs : qui est présentée par ses membres dans l'encadré 1.

Encadré 1 : «La société Coopérative Ciwara» : présentée par ses responsables

Selon le Président et autres membres du bureau, l'organisation des producteurs de maïs a commencé « petit » jusqu'à ce que Sasakawa Global 2000 nous parle de coopérative. Ce qui nous a incités à nous regrouper avec d'autres associations. Avec comme objectifs majeurs la recherche de ressources pour la promotion de l'activité et l'entente entre les membres. D'un regroupement de 08 villages en 2014, aujourd'hui l'organisation « Ciwara » regroupe 15 villages, répartis entre 6 communes. Elle compte environ 450 membres retenus sur la base d'un recrutement individuel, conformément aux principes de la loi OHADA dans les zones de Sélingué et Manincoura. Le récépissé de la coopérative date de janvier 2016. Les frais d'adhésion s'élèvent à 2 000 F CFA, la part sociale est de 5 000 F CFA et la cotisation annuelle 2 000 F CFA par membre.

Conformément à la Loi OHADA (17 pays concernés), les doublons sont interdits pour les activités et les postes. Contrairement à la gestion des ressources des OP par les seuls responsables sans l'avis des autres membres (associations villageoises), la bonne application de la Loi OHADA qui procède par une sélection rigoureuse des individus actionnaires garantis par d'autres à pouvoir de décision, à crédibilité personnelle témoignée (danaya) en termes de qualité humaine (droiture, transparence collective) permet de corriger les insuffisances dans la gestion.

Les avantages d'être membre d'une Coopérative de producteurs de maïs sont : l'accès aux intrants (semences, engrais, herbicides) avec la caution technique de l'ODRS, et la garantie d'avoir le financement.

Les services rendus aux membres portent sur l'approvisionnement en intrants et la commercialisation des récoltes.

Les intrants (2 sacs de NPK et 1 sac d'Urée et 25 kg de semences) sont fournis aux producteurs sous forme de crédit de campagne. Actuellement les besoins financiers sont gérés à travers un partenariat avec la caisse Kafo Jiginew. Les prêts sont couverts par un fonds de garantie déposé par le partenaire technique SASAKAWA Global 2000. Mais avant, c'est surtout un particulier qui a appuyé la coopérative avec un montant de 6 millions de FCFA pendant trois campagnes consécutives.

Le remboursement du prêt bancaire concerne le montant de la dette plus l'intérêt, son paiement se fait en nature (à raison de 8 sacs de 100 Kg de maïs par hectare) après fixation du prix du maïs en fonction du prix du marché. La Coopérative se charge des frais de transport au magasin de stockage d'une capacité de 450 Tonnes. Le profit est partagé entre les fonds d'investissement (capital) et les membres (ce qui n'est pas encore réalisé). Ce remboursement se fait correctement par les producteurs.

Les forces de la coopérative des producteurs de maïs résident dans :

1. Sa gouvernance : pas de favoritisme avec la Loi OHADA car éviction pour non-paiement, transparence dans la gestion financière avec trois signatures pour chaque pièce comptable, prise en charge des frais de mission avec obligation de rendre compte, stockage communautaire des récoltes de maïs pour remboursement en nature des frais avancés pour les intrants, validation du prix de commercialisation.
2. Son partenariat avec Kafo jiginew, Sasakawa Global 2000 et un opérateur privé (pour la commercialisation).
3. Ses services fournis : accès aux intrants et au crédit institutionnel, accès au marché (vente groupée des produits).
4. « la Coopérative des producteurs de maïs est fonctionnelle pour les principales raisons suivantes : l'accès au crédit Kafo jiginew, la commercialisation organisée et surtout la relation directe entre le producteur et les villageois selon Daouda Traoré, délégué général des producteurs ».

Au chapitre des difficultés rencontrées, il faut noter :

1. Le court délai de paiement du crédit bancaire par la Coopérative qui est obligée de vendre tôt (sans marge bénéficiaire) pour éponger sa dette : 10 mois serait plus favorable au lieu du double paiement (intrants et commercialisation);
2. Le non-paiement des cotisations par certains membres;
3. Les cas d'absence aux réunions (faible ou non application des sanctions prévues dans les statuts et règlements intérieurs);
4. L'irrégularité des précipitations pluviométriques comme le cas de l'année 2016;
5. Le manque d'un fonds de roulement pour l'achat de grandes quantités de maïs auprès des producteurs afin d'éviter le bradage des récoltes sur le marché. A cette fin, le partenaire Sasakawa 2000 a été informé par correspondance, de cette difficulté avec la suggestion de pouvoir accéder au Fonds de Garantie chez Kafo Jiginew cette année.

En termes de perspectives, il faut noter que :

1. La coopérative compte sur une extension de la culture de maïs à cause du double avantage lié à son utilisation dans l'alimentation des hommes (maïs blanc) et dans l'aviculture moderne (maïs rouge) en pleine expansion au Mali. A noter aussi les avantages liés aux subventions de l'état pour les intrants, notamment les semences de variétés hybrides bénéficiant d'une subvention de 30 000 F CFA/20 kg. Ces semences sont bonnes mais chères car doivent être gardées dans les chambres froides. La coopérative souhaite produire localement la semence de la variété hybride locale (woloso), qui peut donner un rendement moyen de 5T/ha et facilement conservable. Cela permettra de limiter les difficultés liées au renouvellement annuel de la variété importée.
2. La promulgation récente d'une Loi Gouvernementale autorisant les certificats d'entreposage permettra de produire plus pour vendre plus;
5. L'accès élargi au financement pour l'acquisition d'un crédit de campagne d'environ 100 000 F CFA/ ha;

6. L'accès aux équipements : animaux, machines (tracteurs, motoculteurs, batteuse, semoir CAFON) permettra d'accroître les superficies exploitées;
7. L'accès à la formation dans des domaines comme : la gestion économique des équipements agricoles, l'accroissement des revenus du producteur, le conseil agricole (lutte contre l'érosion, utilisation des équipements etc.) permettra d'améliorer et renforcer les capacités des producteurs de maïs.

Sur le plan administratif, la coopérative Ciwara adhère à l'union des producteurs de maïs qui se limite au Cercle de Yanfolila (grand bassin de production de maïs de la Région de Sikasso). Une Confédération a été créée en mai 2016 sur financement de l'UEMOA. Le pilotage est assuré par la Direction Nationale de l'Agriculture (DNA). Sa formalisation devrait être bouclée dans deux ans (acte administratif non encore disponible).

Sur le plan institutionnel, l'Union des Coopératives du Cercle est liée à la Fédération Maïs de la Région de Sikasso et à la Confédération Maïs Nationale.

Les membres de la confédération sont retenus en fonction des trois principales activités qui sont : la production (3 délégués), la transformation (3 délégués) et la commercialisation (3 délégués). Les 5 régions actuellement concernées sont Sikasso, le District de Bamako, Ségou, Koulikoro et Kayes, avec chacune, 15 délégués.

À l'analyse, cette expérience de la coopérative des producteurs de maïs semble bien marcher grâce aux performances des élus dans la gestion, la mise en place d'un dépôt de garantie facilitant l'accès aux crédits, le dispositif de remboursement des crédits en nature et la vente groupée des produits qui permet d'assurer des profits élevés. Pour améliorer et pérenniser les acquis de cette expérience et le répliquer dans d'autres domaines de production agricole, un accent doit être mis sur : i) le renforcement des capacités des élus par des formations continues, ii) la consolidation du dispositif de gestion du crédit basé sur une bonne instruction du crédit et un remboursement en nature avec des produits de qualité et iii) l'amélioration de la commercialisation à travers la formation des membres sur la qualité et le conditionnement des produits mis sur le marché, le contrat de vente et la recherche des marchés institutionnels.

3.4 Des forces et des faiblesses évaluées

Dans leur diversité, les forces et les faiblesses des différents types d'OP de base ont, été évoquées par les acteurs dans les travaux de groupes pendant les ateliers organisés dans les zones de Sélingué et Manicoura (tableau 2).

Tableau 2 : Forces et faiblesses des OP de base

Type d'OP	Forces	Faiblesses
Sociétés coopératives mixtes	Formalisation (récépissé) ; Fonctionnement moyen (paiement de cotisations, cohésion sociale, tenue des réunions statutaires, capacité de recherche de prêts) ;	Insuffisance de formations techniques (Itinéraires techniques de la riziculture, transformation du riz...) Insuffisance dans le fonctionnement (non-respect des statuts et règlements, manque d'audit interne

Type d'OP	Forces	Faiblesses
	Partenariat avec l'ODRS.	et externe, faible utilisation des outils de gestion) ; Faible patrimoine (équipements, terres aménagées, siège social et moyen financier).
Sociétés coopératives féminines	Formalisation (récépissé) ; Disponibilité et engagement des membres ; Cohésion sociale ; Partenariat avec l'ODRS	Insuffisance de formation (analphabétisme) ; Manque d'audit interne et externe ; Faible patrimoine (équipements, siège social et moyen financier).
Sociétés coopératives hommes	Formalisation (récépissé) ; Cohésion sociale ; Partenariat avec l'ODRS	Insuffisance de formations (techniques) ; Manque d'audit interne et externe ; Faible patrimoine (équipements, siège social et moyen financier).
Associations mixtes	Formalisation (récépissé) ; Cohésion sociale (prestation en groupe, ventes groupées);	Insuffisance de formations (techniques et alphabétisation) ; Manque de suivi et de contrôle interne et externe ; Faible patrimoine (équipements, siège social et moyen financier).
Associations féminines	Formalisation (récépissé) ; Cohésion sociale (prestation en groupe).	Insuffisance de formation (analphabétisme) ; Manque de suivi et de contrôle interne et externe ; Faible patrimoine (équipements et siège social).
Associations hommes	Formalisation (récépissé) ; Cohésion sociale (prestation en groupe).	Insuffisance de formations (techniques) ; Manque de suivi et de contrôle interne et externe ; Faible patrimoine (équipements et siège social).
GIE	Formalisation (récépissé) ; Cohésion sociale (prestation en groupe).	Insuffisance de formations (techniques) ; Faible patrimoine (équipements et siège social).

Commentaires sur les forces et faiblesses des OP de base

La formalisation qui permet de disposer d'un acte administratif officiel (récépissé), preuve de leur existence, assure aux OP une certaine crédibilité auprès des institutions de financement, et autres partenaires techniques (ODRS, PDI-BS...etc.) sans pour autant être un gage de bon fonctionnement.

La cohésion sociale, est un atout pour le respect et l'application des règles statutaires, la mise en œuvre efficace des activités (notamment prestation pour les associations), la fourniture de services aux membres (coopératives) et la promotion de l'entraide entre les membres. Cependant, dans la réalité, cette cohésion, semble, dans bien de cas, entamée à cause d'une crise de confiance entre les responsables et les membres. Cela se traduit par une mise en cause du leadership des premiers par les seconds qui posent des actes d'incivisme (faible mobilisation, non-paiement des cotisations, faible taux de remboursement des crédits...etc.) pouvant aller jusqu'à des joutes oratoires.

Les forces soulignées par les producteurs contrastent avec les faiblesses signalées qui sont entre autres: i) l'insuffisance de formation en alphabétisation limitant les capacités de gestion, donc de bonne gouvernance (non maîtrise des documents, manque de contrôle interne et externe), ii) l'insuffisance des formations techniques qui affecte la technicité des producteurs dans la conduite de leurs activités et enfin iii) l'absence de ressources propres empêchant les investissements.

Par le passé, le principal liant économique était la possession d'équipements collectifs notamment les batteuses (organisation de producteurs de riz) qui permettaient de générer des ressources propres. Mais à l'épreuve de la concurrence avec les privés les OP n'ont pas pu se maintenir sur le créneau du battage du riz, pourtant jugé comme une activité rentable. Les principales raisons évoquées sont le manque d'entretien correct des équipements, la mauvaise gestion des revenus et les connivences de certains responsables avec les opérateurs privés, s'ils n'ont pas eux-mêmes acheté des batteuses à titre personnel.

Selon le responsable d'une des deux Unions, « aujourd'hui, toutes les OP souffrent d'un même mal (absence de liant économique, comme les équipements collectifs comme les batteuses, les motoculteurs...etc.) qui limitent les offres de services aux membres ».

Ces faiblesses sont à l'origine des nombreux cas de dysfonctionnement évoqués par les acteurs.

3.5 Un fonctionnement disparate des OP

Lors de la première mission de concertations avec les responsables des unions de riziculteurs un tableau de dysfonctionnement généralisé avait été présenté en ces termes : « Les organisations de types Associations ne fonctionnent pas, (toutes les OP sont mortes) car elles ne rendent plus les services souhaités par les membres et il est difficile de réunir les membres. On a besoin de les réorganiser au sein d'une Union plus forte ».

Le passage des OP étudiées à la grille GWI, conforté avec les éléments d'enquêtes individuelles a permis une meilleure appréciation de la situation. Le tableau 3 illustre la situation globale. La situation détaillée par zone de production figure en annexe 4.

Tableau 3 : Situation Globale des OP de base selon la grille GWI

Critères GWI	Selingué		Manicoura		Total échantillon	
	Acquis	%	Acquis	%	Acquis	%
Existence d'une mission, vision et stratégie claire et agréés	21	75%	10	77%	31	76%
Gouvernance et transparence /loi OHADA	20	71%	13	100%	33	80%
Inclusion : femmes, jeunes	13	46%	8	62%	21	51%
Clarté des rôles et des responsabilités	6	21%	2	15%	8	20%
Capacité administrative et financière	19	68%	13	100%	32	78%
Capacité de mobilisation et sanctions	13	46%	11	85%	24	59%
Capacité de communication et réseautage (interne et externes)	19	68%	13	100%	32	78%
Capacité de fourniture de services : intrants-équipements-prestations	19	68%	13	100%	32	78%
Capacité et volonté d'inter agir : niveau national et visites d'échanges	11	39%	5	38%	16	39%
Capacité d'accroître les ressources techniques et entrepreneuriales des membres : formations et apprentissage entre pairs	3	11%	0	0%	3	7%

NB : Nombre total d'OP enquêtées (unions et OP de base) = 41 dont 13 à Manicoura

Existence d'une mission, vision et stratégie claire et agréés

Soixante-seize pour cent (76%) des OP déclarent avoir connaissance de leur mission, une vision, et une stratégie claire et agréée de leur création. Cependant, au niveau des associations féminines, les objectifs de création sont bien ficelés dans les documents, mais le contenu reste méconnu par les responsables.

Pour les sociétés coopératives, elles ont été mises en place pour répondre aux préoccupations agricoles majeures de leurs membres (approvisionnement en intrants, équipements agricoles, recherche de financement agricole...). Quant aux associations, le mobile déterminant du regroupement est la promotion de la solidarité (volonté de s'unir, et d'entraide à travers la redistribution de fonds propres constitués), notamment au niveau de la zone de Manicoura.

Si dans certains cas, l'idée de la création des OP émane des membres eux-mêmes, les producteurs reconnaissent pour l'essentiel qu'elle résulte des actions de sensibilisation de l'ODRS.

Gouvernance et transparence /loi OHADA

En fonction de leurs capacités et des outils disponibles, les OP déclarent appliquer certaines règles d'amélioration de la gouvernance de leurs structures comme : tenue des réunions statutaires (réunions de bureau et assemblée générale), utilisation d'outils simples (cahiers de Procès-Verbaux des réunions, cahiers de caisse pour les entrées et sorties d'argent, comptes rendus verbaux des activités), présentation de bilans d'activités en fin de campagne (saison et contre saison).

Les OP sont conscientes des grandes insuffisances dans leur gouvernance à cause du manque de formation sur les rôles et responsabilités des membres. Ainsi, dans la zone de Sélingué, environ un quart (29%) des OP déclarent n'avoir aucune notion sur le respect des règles de la bonne gouvernance et toutes les OP de la zone de Manicoura soutiennent que les outils de gouvernance utilisés (cahiers simples) ne sont pas adaptés. Une forte demande de conformité à la loi OHADA est exprimée.

Inclusion : femmes, jeunes

Les organisations mixtes de l'échantillon étudié déclarent avoir une composition et un fonctionnement inclusif à travers la présence des couches vulnérables (femmes et jeunes) dans les instances de décisions, la prise en compte de leurs avis, émis pendant les réunions ainsi que leur implication dans la conduite des activités.

Malheureusement une telle étude ne permet pas de savoir si « c'est pour faire plaisir aux bailleurs de fonds ou si c'est par conviction de complémentarité que les femmes figurent dans ces OP » ? Par contre pour les jeunes, il est bien possible que la famille désigne un jeune (généralement directeur des travaux) comme son représentant au sein de l'organisation.

Une large majorité des OP (91%) est consciente du rôle positif qu'une inclusion des couches vulnérables (femmes, jeunes et autres personnes pauvres) pourrait jouer dans l'utilité et la performance de leur organisation. Cependant, certaines coopératives mixtes déclarent ignorer le concept genre. Méconnaissance ou pesanteur sociale du pays Malinké ?

Clarté des rôles et des responsabilités

La clarté des rôles et des responsabilités constitue le facteur déterminant, à l'origine des dysfonctionnements constatés dans la gestion (administrative et financière) et la mise en œuvre correcte des activités. Seulement 20% des OP disent les connaître. Bien qu'ayant des objectifs clairs et réalisant les réunions statutaires, dans la majorité des cas, les OP déclarent avoir reçu très peu d'informations sur les rôles et responsabilités. Dans la zone de Sélingué, leurs méconnaissances a été évoquée par 75% des OP, un taux déjà très élevé mais inférieur à celui de la zone de Manicoura qui est de 87% et où les responsables d'OP déclarent n'avoir reçu aucune formation spécifique.

Capacité administrative et financière

Globalement les OP semblent afficher une volonté d'avoir de bonnes capacités de gestion administrative et financière comme l'atteste la consignation des comptes rendu des réunions, des recettes et des dépenses, dans les cahiers achetés à cette fin par 78% des organisations étudiées, grâce à la présence de membres ayant bénéficié de formations en alphabétisation.

Les utilisateurs de ces outils (non adaptés) reconnaissent leurs limites qui sont entre autres la dispersion des informations et la perte des traces de certaines dépenses avec comme conséquence, des difficultés d'élaboration de bilans en fin d'activité.

Capacité de mobilisation et sanctions

En matière de mobilisation des membres et d'application des sanctions (en cas de non-respect des règles) le taux moyen de 59% déjà faible, cache les disparités entre types d'organisation et zones de production.

Quel que soit la zone, les sociétés coopératives semblent avoir du mal à mobiliser leurs membres. Cela pourrait être en relation avec les types de services fournis (essentiellement approvisionnement en intrants) et leur fonctionnement. Ainsi, généralement, elles ne se réunissent qu'une à deux fois par an, au début et à la fin des campagnes agricoles (saison et contre saison, si pratiqué) mais le taux de participation est souvent faible. Toutefois, dans la zone de Manicoura, les responsables de certaines

OP déclarent réussir à mobiliser les membres pour la réalisation des réunions statutaires et d'autres activités (entraïdes pour les travaux champêtres) de leur OP.

Quant aux associations et les GIE, compte tenu de leur statut et la nature des activités menées, ils parviennent à mieux mobiliser leurs membres pour les activités de prestation et se réunissent 2 à 3 fois par mois.

Globalement, les associations sont plus rigoureuses dans l'application des sanctions que les sociétés coopératives en lien avec la nature des activités pratiquées (redistribution de fonds et remboursement des crédits intrants). La pratique des sanctions est plus développée au niveau des associations féminines qui se réunissent fréquemment pour la collecte et la redistribution de fonds servant à mener individuellement des activités génératrices de revenus.

Au niveau des sociétés coopératives composées seulement d'hommes, le caractère très occasionnel des rencontres (faible fréquence) ne favorise pas l'application des sanctions en cas de manquement aux règles.

La force des relations sociales entre les membres, semble fortement limiter l'application des sanctions comme indiquées dans les documents statutaires, notamment au niveau des sociétés coopératives.

Capacité de communication et réseautage (interne et externes)

Au total, 78% des OP déclarent posséder au moins un réseau de communication interne et/ou externe. Mais dans la pratique, c'est la communication interne qui est développée et cela diversement. Les canaux utilisés sont les réunions statutaires.

Pour les coopératives, la faible fréquence des réunions (souvent limitées à la préparation de la campagne agricole et dans certains cas la présentation du bilan annuel), limite le partage d'informations entre les responsables et les autres membres.

Conformément à l'intensité plus forte de leurs rencontres, les associations et GIE, possèdent un réseau de communication interne plus développé qui leur permet de mieux organiser les activités qu'ils mènent.

Si les sociétés coopératives communiquent moins que les associations, à l'interne, elles ont l'avantage de plus de communication avec l'extérieur notamment à travers les responsables qui sont souvent invités aux réunions organisées par les structures techniques. La présence des producteurs dans les Comités Paritaires (8 agents ODRS, 8 producteurs dont le Chef de Secteur) est perçue comme un bon créneau de communication avec l'encadrement technique de l'ODRS en appui-conseils et gestion du périmètre.

Capacité de fourniture de services : intrants-équipements-prestations

Sur l'ensemble des OP étudiées, 78% déclarent fournir des services à leurs membres, en rapport avec leurs objectifs et la nature des activités menées.

Les associations et les GIE, ayant un statut de prestataire de services fournissent très peu de services à leurs membres.

Chez les organisations féminines les services rendus sont essentiellement centrés sur la collecte et la redistribution des fonds propres entre les membres pour la réalisation d'AGR.

Par contre, les coopératives mixtes et hommes compte tenu des objectifs fixés à l'origine de leur création (production du riz et maraîchage) fournissent des services à travers l'approvisionnement en intrants et équipements agricoles.

Pour les organisations créées autour de la riziculture, la fourniture de services porte essentiellement sur la facilitation de l'approvisionnement des membres en intrants agricoles (négociation de la caution technique pour la subvention auprès de l'ODRS et la facilitation auprès de kafo jiginew du crédit individuel aux membres pour l'achat d'engrais). L'efficacité du Comité de Recouvrement Local Kafo Jiginew permet de dissuader les mauvais clients (proximité et réputation sociale à sauvegarder).

Ces services sont partiels et peuvent être fortement améliorés pour atteindre d'autres standards de qualité.

En effet, dans d'autres zones de production rizicole telles que l'Office du Niger, l'Offices riz Ségou, Alatona et ARPASO, les OP assurent la coordination générale du processus d'approvisionnement en engrais (recensement des besoins individuels conformément aux normes d'engrais vulgarisées et superficies exploitées, élaboration des plans d'affaires, recherche de la caution technique et de fournisseurs compétents, la négociation des financements auprès des institutions financières et le recouvrement des prêts pour leur remboursement. À la faveur du remboursement en nature (riz paddy) certaines OP créent de la valeur ajoutée à travers l'usinage du riz dans des unités de transformation propres à elles.

Dans la zone du barrage de Sélingué, les membres des OP aimeraient bénéficier de services liés à la transformation, la recherche de marché et la commercialisation. Mais malheureusement ces types de services ne sont pas fournis par leurs OP, probablement en liens avec la faiblesse des quantités commercialisables.

Capacité et volonté d'inter agir : niveau national et visites d'échanges

Les organisations de producteurs déclarent avoir une forte volonté d'inter agir avec d'autres organisations similaires au niveau national et à travers les visites d'échanges d'expériences inter paysans. Les responsables des 2 unions déclarent participer à certaines rencontres de la Plateforme nationale des producteurs de riz du Mali, mais un dispositif clair de réseautage impliquant les OP de base ne semble pas exister.

Toutefois, le handicap majeur pour atteindre cet objectif est l'absence de fonds propres (pour auto financer) et le manque de partenaires disposés à prendre en charge les frais liés à ces activités. Seulement, 39% des OP déclarent avoir participé à des visites d'échanges organisées par l'ODRS et ses partenaires.

Capacité d'accroître les ressources techniques et entrepreneuriales des membres : formations et apprentissage entre pairs

D'une manière générale les capacités financières (essentiellement limitées aux cotisations payées par les membres) des OP sont très faibles, et par conséquent ne favorisent pas le financement d'activités de formations spécifiques à l'attention des membres.

Si dans la zone de Manicoura, aucune action n'a été menée dans ce sens, dans celle de Sélingué, 11% des OP déclarent avoir bénéficié de financements extérieurs destinés au renforcement de capacités de leurs membres dans des domaines spécifiques. Les partenaires cités sont : le PDI-BS (formations sur les techniques d'étuvage du riz et séchage des produits agricoles), HELVETAS (formations sur les techniques d'embouche Ovines et Bovines), ULPIA (formations sur l'insémination artificielle et la gestion de la qualité du lait).

Le montant (déclaré) des cotisations payées par les membres des OP de base est en moyenne 2000 F CFA/ membres. Les OP n'achètent pas d'engrais pour leurs membres. Elles facilitent seulement l'acquisition de la caution technique délivrée par l'ODRS et la caution financière (Kafo jiguinew). Elles ne font pas de transformation ni de commercialisation du riz.

Les opportunités d'augmentation des revenus des OP sont à chercher à travers leur accompagnement pour créer une centrale d'achat d'engrais, la transformation et la commercialisation du paddy (au moins équivalent crédit de campagne), avec la possibilité de faire des ristournes aux membres, en cas de bénéfice. Il reste entendu que le préalable à la saisie de ces opportunités est l'amélioration de la gouvernance des OP et leur accompagnement par un service d'appui conseils de proximité efficace.

3.6 Des disparités organisationnelles

L'analyse transversale des différents points de la grille GWI permet de noter des disparités entre les OP selon i) leur localisation géographique (zone de Selingué ou de Manicoura), ii) le type d'organisation, et iii) au sein d'un même type. Les déterminants essentiels de ces disparités sont la gouvernance et le fonctionnement. Les situations détaillées figurent en annexe 4.

Disparités entre les organisations de la zone de Selingué et de Manicoura

Disparité dans la gouvernance : les différences portent sur le niveau de formation de base (alphabétisation, formations sur les rôles et responsabilités et maîtrise de la vie associative), l'utilisation des outils de gestion et le respect des engagements statutaires.

Dans la zone de Selingué, 25% des membres assurent avoir connaissance de leurs rôles et responsabilités, contre 13% à Manicoura. Ce léger avantage de Selingué (dans une situation globale faible), semble résulter de la proximité du service technique d'appui, de l'influence de la ville et surtout la présence dans les organes de gestion d'élus intellectuels (anciens fonctionnaires).

Disparités dans le fonctionnement : la tenue des réunions statutaires, la fourniture des services de base aux membres (approvisionnement en intrants, accès aux crédits...) constituent les points de différence entre les OP des deux zones. Les organisations paysannes de Manicoura se différencient de celles de Selingué par la tenue des réunions statutaires (communication interne) avec un taux de 93% contre 79% pour Selingué et la fourniture des services de base avec respectivement 87 et 79%.

Disparités entre les types d'organisation (Sociétés coopératives-Associations-GIE)

Quel que soit la zone (Selingué ou Manicoura), des disparités sont observées entre les types d'organisation. Elles portent sur la capacité de mobilisation des membres et l'application des sanctions, la capacité de gestion administrative et financière et la fourniture des services de base aux membres.

Capacité de mobilisation des membres : Si globalement 59% des OP étudiés déclarent en avoir les capacités, les associations et les GIE, compte tenu de la nature des activités menées, mobilisent mieux leurs membres pour les prestations et les réunions (soit un taux de mobilisation de 100% contre 41% pour les coopératives).

Capacité de gestion administrative et financière : cent pour cent (100%) des associations et GIE font des comptes rendus des réunions et mentionnent des dépenses dans des cahiers achetés pour cette fin contre 86% au niveau des coopératives.

Fourniture des services de base : contrairement aux capacités de mobilisation, de gestion administrative et financière, les coopératives fournissent beaucoup plus de services (approvisionnement en intrants et équipements agricoles) que les associations et les GIE.

Disparités au sein des types d'OP

Il existe des disparités au sein des coopératives et aussi au niveau des associations.

Les disparités entre les coopératives : sont perçues à travers la qualité et la diversité des services rendus aux membres, les capacités de gestion administrative et financière.

Globalement, 78% des OP déclarent fournir des services à leurs membres. Il est à noter que les coopératives mixtes et les coopératives hommes fournissent plus de services de base à leurs membres que les 33% chez les coopératives féminines. Cependant, ces services sont variables aussi bien dans leur nature que leur qualité.

À titre d'illustration on peut citer les cas de :

- La coopérative Yiriwaso de Linguétou qui fournit divers services comme : l'alphabétisation des membres, le battage du riz et du maïs, l'intermédiation financière (accès au crédit), une avance vivre en période de soudure et la contribution à la prise en charge des frais de l'école Medersa et,
- La coopérative Jigisemè de Faraba coura dont la fourniture de service se résume à la mise en relation de ses membres avec Kafo Jiginew pour l'accès au crédit destiné à l'achat des intrants agricoles.

En matière de gestion administrative et de mobilisation des membres, 76% des coopératives mixtes et 100% des coopératives hommes ont une capacité de gestion administrative contre 67% au niveau des coopératives féminines. Cependant, pour la mobilisation des membres, 100% des coopératives féminines parviennent à mobiliser leurs membres contre seulement 34 et 28% respectivement pour les coopératives hommes et mixtes.

Les disparités entre les associations, s'observent à travers la fourniture des services et la connaissance des objectifs de création de l'OP.

Ainsi, la totalité des associations hommes et une grande majorité des associations féminines déclarent fournir des services à leurs membres contre seulement environ un quart des associations mixtes. Par contre, 75% des associations mixtes ont une bonne connaissance des objectifs de leur création et une vision claire contre respectivement 50 et 33% chez les associations hommes et féminines.

3.7 Aperçu sur les couches vulnérables (femmes et jeunes)

Les organisations mixtes de l'échantillon étudié déclarent avoir une composition et un fonctionnement inclusif à travers la présence des couches vulnérables (femmes et jeunes) dans les instances de décisions.

Cependant, dans la réalité, les jeunes, membres des exploitations agricoles, semblent de moins en moins intéressés par les activités agricoles, singulièrement la riziculture, dont la taille réduite des champs (0,25 à 1 ha) ne permet pas de nourrir son homme. Mais l'incidence négative majeure provient de l'extension locale de l'orpaillage qui attire de plus en plus les jeunes garçons et filles, dès l'âge de 12 à 15 ans, en leur permettant d'avoir facilement accès à des revenus qui induisent un modèle urbain de consommation qui remet fortement en cause l'unité et les relations traditionnelles au sein de la famille.

Cette situation inquiète certains responsables actuels qui présentent des difficultés pour le renouvellement des générations dans l'agriculture en général et en particulier dans le pilotage des organisations paysannes.

En dépit des signes d'évolution positive (intégration dans les organes de gestion), la pesanteur sociale semble limiter l'expression des femmes au sein des organisations mixtes. Les organisations féminines leur paraissent comme le cadre approprié d'expression de leurs capacités.

Les organisations féminines semblent plus performantes dans les domaines de la communication interne (Photo 2), de l'administration et de la gestion financière. Ces performances enregistrées sont liées à la nature des activités menées (redistribution périodique des fonds, commerce de détail, prestations de services divers, réciprocité dans les échanges cérémoniels). La bonne réalisation de ces activités nécessite une multiplication des réunions, une gestion rigoureuse des fonds prêtés aux membres et une plus grande convivialité sociale.



Aussi, certaines organisations féminines sont membres de la Coordination des Associations Féminines et ONG (CAFO) de la commune de Baya qui semble avoir une gestion rigoureuse (cf. encadré 2).

Les activités agricoles pratiquées par les organisations de femmes sont la production de cultures maraîchères, l'étuvage du riz et la transformation des produits agricoles.

Des associations « informelles » (sans récépissé) de femmes pratiquent le repiquage du riz à 50 000 F CFA l'hectare. Ces cas n'ont pas été étudiés dans le cadre de la présente étude.

Les difficultés évoquées par les femmes dans la mise en œuvre des activités se concentrent autour des points suivants :

- Difficultés d'accès aux terres **Photo 2 : Concertation avec les femmes de l'OP Benkadi de aménagées;**
- Insuffisance de formations (analphabétisme de la majorité, faible capacité technique);
- Faible accès aux financements (méconnaissance des types de produits financiers et des procédures de financement);
- Manque d'équipements (étuveuses, séchoirs, moulins...),
- Insuffisance de relations avec les partenaires (fournisseurs, PTF, opérateurs économiques).

Les perspectives d'amélioration des performances des OP féminines sont fondées sur un appui dans les domaines suivants :

- renforcement de capacités (alphabétisation des membres, formation des élus sur les rôles et responsabilités, formations techniques sur les activités menées),
- amélioration de la production agricole (facilitation de l'accès à la terre, amélioration du système d'approvisionnement en intrants et équipements et la facilitation de l'accès aux financements),
- amélioration des revenus (création de la valeur ajoutée à travers la conservation, la transformation et la vente groupée des produits) ;
- diversification des sources de revenus (embouche ovine, aviculture et pisciculture).

Encadré 2 : La CAFO de la commune de Baya

Synthèse entretien avec la Présidente : Mme Sissoko Dale Soucko (agent de recouvrement de l'EDM à la retraite)

La CAFO de Selingué a été instituée en 2006. Elle est apolitique et regroupe 20 associations féminines de plus de 10 membres chacune, avec récépissé, statut et règlement intérieur. Les frais d'adhésion sont de 22 000 FCFA et la cotisation mensuelle est de 1000 FCFA. L'objectif général est le progrès économique des femmes et non l'organisation des fêtes (ce qui a entraîné le départ de 5 associations).

La CAFO a ouvert un compte à la caisse Kafo jiginew et a accès à un financement de 3 000 000 F CFA renouvelable chaque 6 mois et cela pour toutes les activités des femmes de la Commune de Baya (étuvage, maraîchage...). La trésorière, appuyée par la présidente assure la collecte des crédits octroyés au niveau de chaque OP. Les associations en retard de paiement seront privées de tout financement pendant 6 mois. Le taux de remboursement est satisfaisant (100%) car la CAFO a été classée 3ème au concours de remboursement des crédits. Sur les intérêts perçus par l'institution Kafo jiginew, 2% reviennent à l'organisation CAFO, ce qui lui confère une trésorerie positive. Ce montant a servi à l'achat d'un terrain pour la construction du siège.

En marge des succès réalisés, la CAFO a connu quelques difficultés notamment l'échec avec l'opération d'achat de 2 mototaxis (problèmes de maintenance/entretien) et le retrait de 5 associations (divergence de visions et d'objectifs).

En termes de perspectives, elle compte sur l'appui de la microfinance pour promouvoir i) les activités de riziculture et de maraîchage (équipements, fonds de roulement...), et ii) la commercialisation (riz et produits divers).

3.8 L'existence de deux grandes catégories d'OP

En dépit de leur diversité, les OP de la zone du barrage de Sélingué peuvent sommairement être classées en deux grandes catégories (classes). Les critères discriminants pertinents de la grille GWI utilisés ont été : i) la clarté des objectifs de création et la vision, ii) la qualité de la gouvernance, iii) la capacité de communication et iv) la fourniture de services aux membres. Globalement, on retrouve le même classement typologique dans chacune des deux zones de production (Sélingué et Manicoura) avec comme principales caractéristiques :

Classe1 : les OP de cette catégorie sont caractérisées par :

- une vision claire des objectifs de leur création,
- une gouvernance transparente (paiement régulier des cotisations par les membres, production régulière des bilans d'activités),
- une bonne capacité de communication (notamment interne),
- une capacité de fournir les services de base et autres services aux membres.

Classe 2 : les OP de cette deuxième catégorie présentent :

- une vision peu claire des objectifs de leur création

- une gouvernance moyenne : paiement irrégulier des cotisations par les membres, production irrégulière des bilans d'activités,
- une capacité de communication moyenne : seulement quelques échanges (internes) au cours des réunions statutaires, et les comptes rendus d'activités,
- une capacité de fourniture de services aux membres essentiellement limitée aux services de base comme l'approvisionnement en intrants et l'accès au crédit.

La société coopérative des Femmes maraîchères du village de Dalabala qui a reconnu ses faiblesses par rapport aux différentes variables discriminatoires, pourrait être considérée comme une classe à part. Mais il semble que dans la réalité pratique, sa situation est similaire à celle des sociétés coopératives de la classe 2.

Dans tous les cas, les insuffisances de cette classification sont entre autres, la non-discrimination selon les secteurs d'activités et le temps consacré à l'étude qui n'a pas permis une vérification physique de toutes les preuves matérielles. Bien que, ces éléments pourraient aboutir à une typologie analytique pointue, leur absence n'entame en rien la possibilité d'utiliser cette classification comme un premier outil d'appréciation des organisations et d'accompagnement des producteurs.

Toutes catégories confondues, les OP semblent se répartir équitablement entre les deux classes (tableau 4)

Tableau 4 : Répartition des différents types d'OP de base entre les 2 classes

Types d'organisations de base	Effectif	Classe 1		Classe 2	
		Effectif	%	Effectif	%
Sociétés coopératives	25	15	60%	10	40%
Associations	11	4	36%	7	64%
GIE	3	1	33%	2	67%
Total	39	20	51%	19	49%

Les tableaux 5 et 6 donnent la situation détaillée des types d'OP de base respectivement dans les zones de production de Sélingué et de Manicoura.

Tableau 5 : Zone de Sélingué : Situation détaillée de la répartition des OP étudiées entre les 2 classes.

Types d'organisations	Nombre OP	Classe1			Classe2		
		Effectif	%	liste des OP	Effectif	%	liste des OP
Sociétés coopératives	20	11	55%	Eleveurs de Farabacoura, Dogole de Baturu, Semenciers de Sanankoroni, Badenya de Lafiabougou Danaya de Dalaba, Yiriwaso de Linguetou, Aviculteurs de Baya Danaya de T. Dialakoro Producteurs laitiers de Kangare, Producteurs riz de Kibaru, Sabougnouma de Fazan	9	45%	Liberté de Kondjiguila, Benso de Dalabala Jigiya de T. Dialakoro, Jamajigi de Carrière Dembagnouma de Kangare Benkadi de Lafiabougou Jigiseme de Farabacoura, Benkadi de Fazan, Femme Maraîchères de Dalabala
Associations	5	2	40%	Yiriwaton de Sanankoroni Revendeurs de bétails de Dalabala	3	60%	Molibemo de Batourou Benkadi 1 de Lafiabougou, Cesiri de Kangaré
GIE	1	0	0%		1	100%	SigidaYiriwaton de Kangare
Total	26	13	50%		13	50%	

NB : les unions (Union Samogoso et Union des Sociétés Coopératives de Sélingué) n'ont pas été prises en compte dans la typologie, car elles ne sont pas des OP de base, mais selon la grille GWI elles pourraient se retrouver dans la première catégorie (Classe 1).

Tableau 6 : Zone de Manicoura : Situation détaillée de la répartition des OP étudiées) entre les 2 classes

Types d'organisations	Nombre OP	Classe1			Classe2		
		Effectif	%	liste des OP	Effectif	%	liste des OP
Sociétés coopératives	5	4	80%	Jamajigi de Sokona Planteurs Maraîchers de Manicoura JamaJigi de Siranikelé Jekabara des Semenciers de Manicoura	1	20%	Sigida Jigi de Figuirakoro
Associations	6	2	33%	GIPD Jigiseme de Siranikelé Sodia des étuveuses de Manicoura	4	67%	Benkadi de Dalani Benkadi de Koutouba 2 Sabougnouma de Kotouba 1 Sabougnouma de Kotouba 2
GIE	2	1	50%	Ciwara de Manicoura	1	50%	GIE de Figuirakoro
Union	0	0					
Total	13	7	54%		6	46%	

4 QUELLES PERSPECTIVES POUR LES OP DE SÉLINGUÉ?

Les perspectives d'avenir des OP de Sélingué se résument en une capitalisation de l'existant (leviers à actionner) et l'initiation d'actions vigoureuses à travers un accompagnement de proximité adapté.

4.1 Des leviers

En dépit d'un tableau relativement sombre de la situation des OP de la zone du barrage de Selingué, il existe « des braises sur lesquelles on pourrait souffler » (leviers à actionner) pour les orienter vers une nouvelle dynamique de développement. Il s'agit essentiellement de :

L'existence d'OP formelles ayant une reconnaissance formelle (récépissé) et disposant d'un savoir-faire.

Avec l'appui d'intervenants extérieurs et/ou sur initiatives personnelles, les producteurs ont été organisés dans le but de rendre des services à leurs membres et cela conformément aux lois en vigueur. La possession d'un acte de naissance (récépissé) administratif, sans pour autant être un gage de bon fonctionnement est déjà un atout à exploiter dans le cadre de leur restructuration qui devra tenir compte de l'évolution actuelle du mouvement coopératif au niveau national et sous régional. La validité de ces documents devra faire l'objet d'une vérification et confrontation avec les objectifs et activités menées. L'aboutissement du processus de restructuration devra être leur conformité à la loi OHADA qui est actuellement perçue comme un indicateur d'une bonne gouvernance (au moins théorique).

La prise de conscience collective pour l'impérieuse nécessité d'amélioration de leur situation.

En dépit des bonnes intentions et autres déclarations officielles sur leur fonctionnement, la répartition presque paritaire entre les 2 classes (Classe 1 : 51% et Classe 2 : 49%) des OP de base, confrontée à la réalité « officieuse et même parfois officielle » confirme une dégradation de la gouvernance et les aptitudes des OP à rendre des services, à hauteur de souhait de leurs membres. Les membres en sont conscients d'où la volonté commune exprimée pour sortir de cette situation.

L'existence d'une « Coopérative des producteurs de Maïs »

Au-delà des confusions (amalgame) terminologiques entre ce qui pourrait être considéré comme « une Union de producteurs de maïs », mais perçue comme « interprofession » à cause de son ancrage institutionnel élevé lié aux conditions de sa mise en place, elle semble être une référence pour les producteurs, à cause des avantages tirés par ses membres. Rappelons que la réalité de cette structure semble être en construction. Tout ce modèle bien analysé et amélioré (dans son montage), pourrait être une source d'inspiration pour l'organisation unitaire d'une structure faîtière des riziculteurs.

L'existence de partenaires techniques :

Nonobstant ses insuffisances, notamment le manque de personnel pour fournir un appui de proximité aux OP, la présence de l'ODRS est un atout capital, donc un levier sur lequel, les autres acteurs intéressés par l'accompagnement des producteurs pourraient développer des synergies pour atteindre leurs objectifs. Cela demandera une bonne clarification des rôles (un appui conséquent à l'ODRS) dans la mise en œuvre des activités pour éviter toutes frustrations préjudiciables au développement global de la zone.

Un mécanisme de suivi accompagnement adapté

L'amélioration des capacités organisationnelles des OP de la zone du barrage de Sélingué et leur aptitude à rendre des services efficaces à leurs membres commande la mise en place d'un mécanisme de suivi et d'appui conseil adapté au contexte.

Dans le nouveau contexte d'accompagnement des producteurs, marqué par la présence de structures étatiques et l'ouverture de ce services à d'autres intervenants (programmes, projets, Bureaux d'études et ONGs), la mise en place du dispositif pourrait se faire dans le cadre de partenariats multi acteurs avec une forte implication des bénéficiaires. Toutefois, compte tenu de sa position stratégique (mission régaliennne), l'ODRS, devrait être au centre du dispositif, dans la zone de Sélingué.

Les actions à réaliser, dans la durée, seront, à court, moyen et long termes (tableau 7).

Tableau 7 : les actions à réaliser dans les zones de Selingué et Manicoura

Actions à Court termes	Action à Moyen Termes	Actions à long termes
<p>Fusion des 2 unions : concertations pour l'élaboration d'une feuille de route, mise en place « démocratique » d'un bureau.</p> <p>Amélioration de la structuration des OP :</p> <p>Alphabétisation : initiation et fonctionnelle</p> <p>Restructuration des OP de base : conformité avec la loi OHADA, formations diverses</p>	<p>Fournitures de services :</p> <p>Intrant agricoles : achats groupés, remboursement en nature.</p> <p>Accès au financement : plans d'affaires bancables, dispositif de suivi post financement efficace.</p> <p>Equipements agricoles : équipements individuels, équipements collectifs (motoculteurs, batteuses, etc.).</p>	<p>Création de valeur ajoutée</p> <p>Equipements de transformation : décortiqueuses Compact, minirizeries.</p> <p>Equipements marchands : Grands magasins de stockage</p>
<p>Formations techniques : techniques de production, et transformation du riz ; gestion post récolte.</p>	<p>Commercialisation des produits : amélioration de la qualité des produits ; labélisation ; recherche de marchés, établissements de relations contractuelles saines.</p>	<p>Accès des femmes à la terre : aménagement de nouveaux périmètres irrigués ; application des mesures gouvernementales (au moins 10% des terres attribuées aux femmes et aux jeunes)</p>

- Le processus de redynamisation des OP devrait permettre de mieux outiller les OP pour satisfaire les exigences de la loi OHADA mais surtout pour améliorer leur gouvernance et leur fonctionnement.
- L'Amélioration des capacités techniques se fera à travers des formations spécifiques (théoriques et pratiques) favorables à l'augmentation de la production et de la productivité. Pour les riziculteurs, un accent particulier sera mis sur la formation aux techniques de gestion des équipements mécaniques (à acquérir), l'amélioration de la qualité des produits (gestion post récolte) et globalement la gestion des exploitations agricoles diversifiées (irrigué et pluvial).
- Dans le domaine de la Fourniture de services, l'accompagnement des producteurs devra être centré sur les attentes exprimées par les producteurs à savoir :

- L'amélioration de l'accès aux intrants (semences, engrais de bonne qualité) aux prix subventionnés par l'Etat ;
- La facilitation de l'accès aux équipements collectifs (motoculteurs, semoirs, repiqueuses et moissonneuses batteuses) pour les organisations paysannes, avec plusieurs avantages dont : réduction de la pénibilité du travail, mais surtout la gestion de la crise de main d'œuvre qui impacte sur le respect du calendrier agricole dans le nouveau contexte créé par l'extension de l'orpaillage traditionnel.
- La facilitation de l'accès des femmes aux terres aménagées,
- Une meilleure organisation de la commercialisation des produits : avec de bonnes perspectives de développement de la zone (extension des superficies aménagées, augmentation de la production), la valorisation des surplus de production attendus, commande une stratégie de commercialisation conséquente. Elle devra intégrer :
 - La qualité des produits à mettre sur le marché ;
 - La formation des producteurs et de leurs organisations sur les meilleures stratégies de commercialisation (formation du prix, recherche de marché, notions de contrat et marketing) ;
 - La participation aux manifestations commerciales (foires et bourses) ;
 - L'identification et la formalisation des partenariats commerciaux avec les opérateurs économiques du pays et aussi de la sous-région.

4.2 Des actions prioritaires

Pour l'amélioration de la fonctionnalité des OP rizicoles de la zone du barrage de Sélingué, les actions immédiates à entreprendre portent sur : i) la fusion des deux Unions, ii) l'amélioration de la structuration des OP (alphabétisation et restructuration), et iii) les sessions de formations techniques.

Comme déjà évoquées, ces activités devront être conduites dans le cadre d'un partenariat transparent définissant les rôles et les responsabilités de chaque partie prenante.

Elles concerneront 62 organisations de base inventoriées qui regroupent environ 2 700 producteurs de riz (tableau 8).

Les acteurs clés pressentis sont :

- L'ODRS : de par sa mission régaliennne, cette structure technique devra assurer la coordination des activités et le suivi de la mise en œuvre des acquis des différentes formations
- Les OP de base : elles assureront le choix, l'information et la mobilisation des auditeurs devant participer aux différentes formations
- Dans le cadre de la fusion, les responsables des deux unions, seront chargés de l'information et la sensibilisation de leurs membres (OP de base).
- Les prestataires (Bureau d'étude, ONGs...) : assureront la conception des outils, l'animation et la production des rapports de formation.
- Les partenaires financiers assureront la mise à disposition des ressources financières nécessaires.

Fusion des unions ODRS et SAMOGOSO

Au cours des différents entretiens réalisés pendant le diagnostic, les producteurs ont manifesté une **volonté commune pour la fusion des deux unions de riziculteurs**²

Effet « organisation des producteurs de maïs » ou pas ? En tout cas les membres de la majorité des OP de base (y compris les responsables d'union) pensent que, l'amélioration des activités de riziculture dans la zone et l'instauration d'un climat de confiance entre les responsables des organisations de base, passerait par une organisation unitaire plus forte. Ainsi, ils préconisent la fusion des deux unions de riziculteurs en une seule « Union », avec l'élection de responsables pouvant mieux coordonner les activités. Cette union devrait être l'interlocuteur unique et l'interface entre les services techniques, l'Etat et les OP de base. Elle doit répondre aux préoccupations de l'ensemble des producteurs de riz et autres spéculations de la zone ODRS.

La mise en place de la nouvelle union pourrait passer par une feuille de route (fruit d'une large concertation) dont les éléments structurant seront :

- l'information et la sensibilisation des responsables des deux unions et leurs membres sur les avantages de la fusion,
- la tenue de réunions d'échanges avec les responsables des unions sur les points de divergence en vue de converger les points de vue,
- la tenue d'assemblée de restitution élargie à tous les membres des deux unions,
- la mise en place du bureau de la nouvelle Union,
- L'acquisition du récépissé administratif, conformément à la loi OHADA.

Le recours à un prestataire spécialisé pour accompagner les producteurs dans la conduite du processus sera nécessaire.

Amélioration de la structuration des OP de Base

Le diagnostic a révélé un besoin de révision de la structuration des organisations paysannes de la zone du barrage de Sélingué afin d'améliorer leur gouvernance et les rendre aptes à fournir des services de qualité à leurs membres. Les activités prévues à cette fin sont :

Alphabétisation des membres

Elle vise à combler le déficit de néo alphabètes dans les instances dirigeantes des OP et à renforcer les capacités des producteurs de riz dans l'appropriation des différentes techniques liées à leurs activités. Les membres élus des organes de gestion seront prioritairement concernés.

Deux types de formation sont prévus : une formation initiale de 45 jours à l'endroit des membres non alphabétisés et une formation fonctionnelle périodique sur l'année.

■ Initiale à l'endroit des membres non alphabétisés

La formation sera organisée dans les mois de janvier-février (faible intensité des activités agricoles). Il est prévu la formation de 620 membres des 62 OP de base (10 auditeurs/OP).

² Pendant l'atelier de Sélingué, une voix discordante a souhaité le maintien des 2 unions au bénéfice de l'amélioration des performances liée à la concurrence.

Cette formation initiale permettra aux apprenants de lire, écrire et compter et constituer une base qui facilitera d'autres apprentissages pour assumer les tâches opérationnelles dans la mise en œuvre des activités.

■ Alphabétisation fonctionnelle

Il s'agira de mettre en place un dispositif de formation continue, pour animer des sessions de 02 jours de formation par mois soit au total 24 jours dans l'année. Elles sont destinées à renforcer les capacités des élus dans l'utilisation des outils de gouvernance à savoir i) la gestion administrative (élaboration des PV, de comptes rendus et actualisation du registre des membres) et ii) la gestion financière (remplissage des carnets de reçu, des bons de commande et de livraison, tenue du journal de caisse, enregistrement des entrées et sorties des produits dans les magasins...). La formation s'adressera à cinq (05) élus actifs (président, trésorier, trésorier adjoint, secrétaire administratif et un membre du comité de surveillance) des organes de gestion par OP. Au total, 310 élus seront formés dans 62 OP de base.

Redynamisation des OP

Dans le domaine de la structuration, il s'agirait d'engager un processus de renouvellement « volontaire » des instances dirigeantes, en particulier dans les OP où les délais légaux sont largement dépassés, ou, à la demande de la majorité des membres (Assemblée générale), conformément à la loi OHADA.

L'amélioration de la gouvernance commande des formations sur des thèmes clés comme :

- La connaissance de la vie associative ;
- La formation sur les rôles et responsabilités ;
- L'application de la loi OHADA ;
- La gestion administrative et financière ;
- La gestion du crédit.

Des outils spécifiques et une démarche pédagogique adaptée, devront être utilisés.

Les formations toucheront 10 élus des organes de gestion de chaque OP.

La période envisagée pour cette activité couvre les mois d'avril, mai et juin.

Formations techniques

Pour améliorer la technicité des membres des OP et permettre une augmentation de leurs revenus, différentes formations techniques seront organisées à l'attention des producteurs (selon leur centre d'intérêt). Elles portent notamment sur : i) les techniques de production du riz, ii) les techniques de production maraîchère, iii) les techniques améliorées de l'étuvage du riz, iv) les techniques d'arboriculture, etc.

Les auditeurs seront choisis au niveau des 62 OP à raison de 10 auditeurs par OP. Le choix des auditeurs se fera en fonction des thématiques. Au total, 620 auditeurs repartis en groupes de 25 auditeurs seront formés. Les formations s'étaleront sur l'année de façon discontinue. Chaque thème sera animé à la période optimale.

- Le budget prévisionnel (à titre indicatif) pour la mise en œuvre de ces activités prioritaires est estimé à environ 222 000 000 F CFA. (tableau 9).

Tableau 8 : Nombre d'auditeurs retenus par type d'OP et par formation

OP	Nombre	Total membres	Auditeurs par type de formation		
			Alphabétisation	Redynamisation des OP	Formations techniques
Coop	40	1771	600	400	400
Asso mixtes	10	583	150	100	100
Asso hommes	2	51	30	20	20
Asso femmes	7	295	105	70	70
GIE	3	12	45	30	30
Total	62	2712	930	620	620

- L'atelier de validation des résultats de cette étude, organisé par UICN/GWI, sous l'égide de l'ODRS (24 Mai 2017), a regroupé Quarante-Quatre (44) participants dont sept (07) Femmes. Au cours de leurs travaux, les deux groupes de travaux constitués, ont jugé pertinentes les activités prioritaires proposées et suggéré quelques activités complémentaires comme la mise en place d'un comité d'initiative chargé de conduire la fusion des deux Unions de riziculteurs. L'ODRS est sollicité pour faciliter l'acquisition d'un siège pour la future UNION qui sera mise en place.
- Cependant, les participants ont jugé les budgets affectés insuffisants, même s'ils sont d'accord, que l'estimation chiffrée faite par le prestataire est une bonne base. Les budgets devront être modulés en fonction des effectifs, voir revus à la hausse.

Tableau 9 : Esquisse d'activités prioritaires pour les OP de la zone du Barrage de Sélingué

Activités	Actions prioritaires	Périodes	Responsables	Tâches	Budget	Résultats attendus
Formations Alpha	<p>Organisation des sessions de formation en alphabétisation : Initiale à l'endroit des membres non alphabétisés; Fonctionnelle pour tous les membres.</p>	<p>Janvier à Mars (90 jours) Sur l'année (24 jours effectifs)</p>	ODRS (SAOP)	<p>Coordination des activités Suivi appui conseil</p>	18 600 000	<p>620 élus des OP de l'ODRS sont initiés en alphabétisation (savent lire et écrire et font les quatre opérations) 310 élus des OP de l'ODRS sont formés en alphabétisation fonctionnelle</p>
			OP	<p>Choix, information et mobilisation des auditeurs</p>		
			Bureau d'étude et ONG	<p>Conception outils, animation et production rapports</p>		
Redynamisation des OP	<p>Formation sur la loi OHADA; Formation sur la connaissance de la vie associative; Formation sur les rôles et responsabilités; Formation sur la gestion administrative et financière; Renforcement des capacités entrepreneuriales (commercialisation, Compte d'exploitation, gestion du crédit...); Suivi appui conseil.</p>	<p>Avril à Juin (90 Jours)</p>	ODRS (SAOP)	<p>Coordination des activités Suivi appui conseil</p>	101 720 000	<p>620 élus des organes de gestion des OP sont formés sur la loi OHADA, la vie associative et les rôles et responsabilités.</p>
			OP	<p>Choix, information et mobilisation des auditeurs</p>		
			Bureau d'étude et ONG	<p>Conception outils, animation et production rapports</p>		

Formations techniques et Partages de Connaissances	<p>Formation sur les techniques de production du riz;</p> <p>Formation sur les techniques de production maraîchère;</p> <p>Formation sur les techniques de transformation agro-Alimentaire (Produits maraîchers, étuvage du riz...);</p> <p>Formation sur les techniques d'embouche bovine/ovine;</p> <p>Formation sur la pisciculture;</p> <p>Formation sur l'aviculture;</p> <p>Formation sur les techniques d'arboriculture;</p> <p>Suivi appui conseil.</p>	Juin et Juillet (60 Jours)	ODRS (SAOP)	Coordination des activités Suivi appui conseil	89 320 000	1 860 membres de 62 OP de l'ODRS sont formés sur les techniques de production du riz, des cultures maraîchères, de l'étuvage du riz, de l'embouche bovine/ovine, de la pisciculture, de l'aviculture et de l'arboriculture.
			OP	Choix, information et mobilisation des auditeurs		
			Bureau d'étude et ONG	Conception outils, animation et production rapports		
Fusion des unions ODRS et SAMOGOSO	<p>Mise en place d'un comité d'initiative de fusion</p> <p>Concertation individuelle avec les unions ;</p> <p>Concertation avec les deux unions élargie avec d'autres acteurs (ODRS, UICN et personnes ressources).</p>	Après la validation du rapport	Union ODRS et Samogoso	Information et mobilisation des OP de base	1 875 000	Une seule union (consensuelle) des producteurs de riz, est mise en place, conformément à la loi OHADA.
			ODRS	Coordination des actions		
			UICN	Modération		
			Bureau d'étude et ONG	Facilitation des échanges		

5 CONCLUSIONS

La présente étude diagnostic commanditée par GWI, ne saurait se prévaloir d'avoir cerné tous les aspects du fonctionnement (forces et faiblesses) des OP de la zone du barrage de Selingué. Cependant, elle a le mérite de contribuer à la réflexion globale pour l'amélioration des connaissances et l'amélioration de la gouvernance de ces OP, au bénéfice d'un changement de la situation technique et financière de leurs membres.

L'utilisation de la grille GWI a permis d'analyser des éléments clé de la gouvernance des OP à travers une démarche très participative.

Les résultats obtenus ont permis de faire des propositions concrètes pour l'accompagnement à court moyen et long termes des organisations de producteurs. Les actions prioritaires proposées sont une bonne base pour l'amélioration du contexte de réalisation des activités des producteurs, la gouvernance des OP et leur aptitude à rendre des services efficaces, conformément aux attentes de leurs membres.

Le dispositif de suivi appui conseils, proposé, avec les moyens requis, devrait donner un nouveau souffle aux organisations paysannes de la zone du barrage de Selingué et ainsi favoriser une augmentation des revenus des producteurs, et partant, une amélioration globale de leurs conditions de vie.

BIBLIOGRAPHIE

1. Appui à la structuration des Organisations Paysannes (OP) dans les zones du PDI-BS: Plan d'action de renforcement des anciennes organisations paysannes et Plan d'accompagnement des nouvelles organisations, Groupement Experco Intenational/NIETAABLON, 2016 (34 pages).
2. Lier la demande et l'offre de conseil agricole autour des grands barrages - Le cas de Sélingué au Mali, Décembre 2015, Bamadou Cessouma et Younoussa Touré, <https://www.gwiwestafrica.org/fr/lier-la-demande-et-loffre-de-conseil-agricole-autour-des-grands-barrages-le-cas-de-selingue-au-mali>.
3. Vers un agenda commun pour la production agricole dans les grands barrages: Rapport de l'atelier du Mali, Décembre 2015, <https://www.gwiwestafrica.org/fr/vers-un-agenda-commun-pour-la-production-agricole-dans-les-grands-barrages-rapport-de-latelier-du-1>.
4. Etude sur les chaînes de valeur riz au Mali, AMASSA /AFRIQUE VERTE MALI PNPRM (Plateforme Nationale des Producteurs de riz du Mali. Y.M. COULIBALY, 2014 ;
5. Plan d'action pour la redynamisation du conseil agricole dans la zone de Selingué, mai 2015, (21 pages). <https://www.gwiwestafrica.org/fr/plan-daction-pour-lamelioration-des-services-de-conseil-agricole-dans-la-zone-de-selingue-au-mali>
6. Sécurité alimentaire : Quels enjeux pour les petits producteurs dans l'irrigation à grande échelle autour des barrages au Mali ? Décembre 2013, <https://www.gwiwestafrica.org/fr/securite-alimentaire-quels-enjeux-pour-les-petits-producteurs-dans-lirrigation-grande-echelle-autour>.
7. Rapport d'étude Diagnostic participatif des groupements d'irriguant du périmètre de Selingué, G. COULIBALY, Foranim-Consult, novembre 2001 (54 pages).
8. Rapport de mission d'appui au dépouillement d'une enquête agro-socio-économique auprès des exploitants du périmètre irrigué de Selingué, AHT International GmbH, du 24 mars au 20 avril 2000 (19 pages).
9. Rapport d'Etude/analyse opérationnelle et institutionnelle des organisations paysannes et de leurs structures faïtières et élaboration d'un plan de renforcement des capacités, Y. M. COULIBALYConsultant, juin 2010 (26 pages).
10. Site Ministère du Développement Rural du Mali (www.developpementrural.gouv.ml)

ANNEXES

Annexe 1 : Planification des activités de collecte d'informations au niveau des zones

DATES	ZONES	Villages	OP	Binômes	PERSONNES DE CONTACT
25 Octobre 2016	Sélingué	Dalaba, Sanankoroni, Baturu, Carrière, Dalabala, Linguetou, Kangare, Lafiabougou	Danaya, Semenciers, Dogolè, DjamaJigi, Benso, Yiriwaso, Aviculteurs de Baya, Benkadi, Denbagnuman	1, 2 et 3	Seriba Doumbia, Vieux Faraban Traore, Amadou Sagara, Bakary Sacko, Dougoutigui Doumbia, Boubacar Doumbia, Modibo Diallo, Minata Doumbia.
26 Octobre 2016	Manicoura	Figaira Coro, Siranikele, Dalani	Planteurs/Maraîchers, SigidaJigi, Djeka Bara semenciers, Jamadjigi, Benkadi, Jigisemè, Sodia étuveuses, Ciwara, GIE-Figaira Coro	1, 2 et 3	N'Fadjan Keita, Mamadi Keita, Karia Doumbia, MoryToure

27 Octobre 2016	Sélingué	Faraba Coura, Kondjiguila	Jiguisèmè, Liberté, Eleveurs.	2	Sekou Doumbia, Fankele Doumbia
	Manicoura	Fazan, Sogona, Kotouba 1, Kotouba 2	Benkadi, Sabougnouman, Arboriculteurs, SabougnoumanFazan	1 et 3	KamissaDoumbia, Broulaye Keita, Kontè Keita
28 Octobre 2016	Sélingué	Dialakoro, Dalabala, Baturu, Kangare, Lafiabougou, Sanankoroni	Danaya, Jigiya, Producteurs de lait, Molibemo, Benkadi1, Cessiri, Yiriwaton	1, 2 et 3	Sekou Coulibaly, Seydou Doumbia, Bandjiougou Doumbia, DjenebaKoumare,
29 Octobre 2016	Sélingué	Kangaré, Kibaru, Lafiabougou	Producteurs de riz, SiguidaYiriwa Ton, Badenya producteurs de riz, Union de l'ODRS, Union Samogosso		AdamaDiakite, Bernard Doumbia SirimoryTogola, FodeTraore, OgobaraKodjo.

Annexe 2 : Liste des OP rencontrées (Focus groupe)

Zone de Selingué

Noms OP	Président (e)	Villages	Téléphone
Coopératives mixtes			
Danaya	Seriba DOUMBIA	Dalaba	66 96 65 46
Coopérative des Semenciers	Vieux Faraban TRAORE	Sanankoroni	66 80 77 82
Dogole	Amadou SAGARA	Batourou	65 78 62 25
DjamaDjigui	Bakari SACKO	Carrière	S/C- 66 91 17 79
Benso	Dougoutigui DOUMBIA	Dalabala	65 55 36 15
Yiriwasso	Boubacar DOUMBIA	Linguetou	65 55 18 41
Coopérative des Aviculteurs	Moussa DIARRA	Kibarou	63 03 32 43
Badenya	Siri Mory TOGOLA	Lafiabougou	71 40 35 67
Jiguissèmè	Sékou DOUMBIA	Farabakoura	66 54 49 45
Liberté	Fankelé DOUMBIA	Koundjiguila	91 07 80 83
Coopérative des Eleveurs	Issa SIDIBE	Farabakoura	66 54 88 04
Danaya	Sékou COULIBALY	T. Dialakoro	65 59 89 36
Djiguiya	Seydou DOUMBIA	T. Dialakoro	65 60 70 87
Coopératives féminines			
Benkadi des Etuveuses de Riz	Minata DOUMBIA	Lafiabougou	66 80 03 63
Dembagnuma	Kadiatou CAMARA	Kangare	Pas de numéro
Coopérative des femmes maraîchères	Sayon TRAORE	Dalabala	60 58 87 47
Coopératives Hommes			
Coopérative des Producteurs de Riz	Adama DIAKITE	Kibarou	66 90 10 62
Coopérative des Producteurs du lait	Amadoun CAMARA	Kangaré	S/C- 60 77 52 52
Associations mixtes			
Molibemo	Boubacar KASSOGUE	Batourou	62 86 66 59
Associations féminines			
Benkadi 1	Minata DOUMBIA	Lafiabougou	68 91 61 79
Cesiri des femmes	Djeneba KOUMARE	Kangare	67 00 42 57
yiriwa ton	Nassira BAGAYOKO	Sanankoroni	S/C- 67 23 60 88
Associations Hommes			
Association des revendeurs de bétail	Bandiougou DOUMBIA	Dalabala	66 87 31 05
GIE			
Siguidayiriwaton	Bernard DOUMBIA	Kangare	60 77 52 52

Zone de Manicoura

Noms OP	Président (e)	Villages	Téléphone
Coopératives mixtes			
Coopérative des Planteurs maraichers	F. Mady KOUYATE	Manicoura	69 85 75 23
Sigidajigui	Nfadian KEITA	Figuirakoro	60 46 24 77
Benkadi	Kamissa DOUMBIA	Fanzan	65 97 48 04
Jamadjigui	Bakary KEITA	Sogona	78 20 96 16
Coopératives Hommes			
Djekabara des semenciers	Lamine KEITA	Manicoura	64 61 28 68
Jamadjigui	Mamadi KEITA	Siranikele	60 89 63 39
Sabougnouma	Issiaka COULIBALY	Fanzan	78 20 29 01
Associations mixtes			
Benkadi	Mory TOURE	Dalani	60 48 47 55
Djiguisseme GIDP Maraichers	Karia DOUMBIA	Siranikele	97 06 42 04
Associations féminines			
Sodia des Etuveuses	Maïmonua SANOGO	Manicoura	S/C- 66 13 80 72
Benkadi	Nantenè TRAORE	Kotouba2	91 14 69 98
Sabougnouma	Koura KEITA	Kotouba1	S/C 93 99 28 71
Associations Hommes			
Sabougnouma	Broulaye KEITA	Kotouba 2	77 51 64 25
GIE			
Ciwara	Lassina KEITA	Manicoura	67 33 32 12
Gie	Nfadian KEITA	Sirakoro	S/c 60 46 24 77

Annexe 3 : Résultats des travaux de groupe Sélingué et Manicoura

Sélingué Groupe 1

Types OP	Forces	Faiblesses	Actions prioritaires	Responsable	Autres acteurs
Sociétés Coopératives mixtes	-Possession de récépissé	-Manque de formation (alphabétisation) -Diminution des OP, outils de gestion, renforcement des capacités dans la mise en œuvre des activités agriculture, élevage, etc.) -manque de suivi et contrôle -insuffisance d'équipement -pas de siège	Formations -Alphabétisation -Vie associative -Renforcement des capacités en AGR	OP	-ODRS -ONG -Mairie
sociétés Coopératives féminines	-Possession de récépissé -Cotisation annuelle -cohésion sociale (ben) -Autofinancement	-Manque de formation (alphabétisation) -Diminution des OP, outils de gestion, renforcement des capacités dans la mise en œuvre des activités agriculture, élevage, etc.) -manque de suivi et contrôle -insuffisance d'équipement -pas de siège	-Approvisionnement en matériels agricoles (motoculteur, batteuse mixte, jardin potager, moulin -Plateforme multifonctionnelle, décortiqueuse -Suivi interne et externe des OP	OP	-ODRS -ONG -Mairie
sociétés coopératives hommes	Possession du récépissé	-Manque de formation (alphabétisation) -Diminution des OP, outils de gestion, renforcement des capacités dans la mise en œuvre des activités agriculture, élevage, etc.) -manque de suivi et contrôle -insuffisance d'équipement	Approvisionnement en matériels agricoles	OP	-Kafojiginew -BMS -Mairie -ODRS

		-pas de siège			
Associations Mixtes	Possession du réceptionné	-Manque de formation (alphabétisation) -Diminution des OP, outils de gestion, renforcement des capacités dans la mise en œuvre des activités agriculture, élevage, etc.) -manque de suivi et contrôle -insuffisance d'équipement -pas de siège	Approvisionnement en matériels agricoles	OP	-Kafojiginew -BMS -Mairie -ODRS
Associations féminines	Possession du réceptionné	-Manque de formation (alphabétisation) -Diminution des OP, outils de gestion, renforcement des capacités dans la mise en œuvre des activités agriculture, élevage, etc) -manque de suivi et contrôle -insuffisance d'équipement -pas de siège	- Plateforme multifonctionnelle, décortiqueuse -Suivi interne et externe des OP	OP	- Kafojiginew -BMS -Mairie -ODRS
Associations Hommes	Possession du réceptionné	-Manque de formation (alphabétisation) -Diminution des OP, outils de gestion, renforcement des capacités dans la mise en œuvre des activités agriculture, élevage, etc) -manque de suivi et contrôle -insuffisance d'équipement -pas de siège	Suivi interne et externe des OP	OP	-ODRS -Développement Social -Partenaires Techniques et Financiers
GIE	Possession du réceptionné	-Manque de formation (alphabétisation)	Suivi interne et externe des OP	OP	-ODRS -Développement Social

		<ul style="list-style-type: none"> -Diminution des OP, outils de gestion, renforcement des capacités dans la mise en œuvre des activités agriculture, élevage, etc) -manque de suivi et contrôle -insuffisance d'équipement -pas de siège 			-Partenaires Techniques et Financiers
--	--	---	--	--	---------------------------------------

Sélingué Groupe 2

Types OP	Forces	Faiblesses	Actions prioritaires	Responsable	Autres acteurs
Sociétés Coopératives mixtes	<ul style="list-style-type: none"> -Existence de l'OP ou récépissé -Capacité de recherche de prêt et de remboursement -fourniture caution (intrants) -partenariat/ODRS -Adhésion à la plate-forme nationale/riziculteur 	<ul style="list-style-type: none"> -Manque de formation -Non-respect des statuts et règlement -Insuffisance des matériels adaptés -Insuffisance de terres aménagées -Insuffisance de races améliorées -Pas contrôles internes et externes -Insuffisance de moyens financiers 	<ul style="list-style-type: none"> -Adhésion à l'OHADA -Formation des membres -Dotation en équipements -Introduction des races améliorées (insémination) -Adhésion à la faitière -Recherche d'appuis financiers 	OP	<ul style="list-style-type: none"> -ODRS -PTF
sociétés Coopératives féminines	<ul style="list-style-type: none"> -Disponibilité et engagement aux réunions -Existence des OP avec récépissé -Solidarité entre les membres -Partenariat /ODRS 	<ul style="list-style-type: none"> -Manque de formation -Non-respect des statuts et règlement -Manque de matériels adaptés -Pas de contrôles externes et externes -Insuffisance de moyens financiers 	<ul style="list-style-type: none"> -Adhésion à la loi OHADA -Formation des membres -Recherche d'équipements -Recherche de siège -Adhésion à l'Union -Recherche des PTF 	OP	<ul style="list-style-type: none"> -ODRS -PTF

sociétés coopératives hommes	<ul style="list-style-type: none"> -Disponibilité et engagement aux réunions -Existence des OP avec récépissé -Solidarité entre les membres -Partenariat /ODRS 	<ul style="list-style-type: none"> -Manque de formation -Non-respect des statuts et règlement -Manque de matériels adaptés -Pas de contrôles externes et externes -Insuffisance de moyens financiers 	<ul style="list-style-type: none"> -Adhésion à la loi OHADA -Formation des membres -Recherche d'équipements -Recherche de siège -Adhésion à l'Union -Recherche des PTF 	OP	<ul style="list-style-type: none"> -ODRS -PTF
Associations Mixtes	<ul style="list-style-type: none"> -Travaux collectifs -Commercialisation des produits 	<ul style="list-style-type: none"> -Non-respect des statuts et règlement -Manque de formation -Manque d'audit interne et externe -Manque de déboucher 	<ul style="list-style-type: none"> -Adhésion à la loi OHADA -Formation des membres -Recherche de débouchés 	OP	<ul style="list-style-type: none"> -ODRS -PTF
Associations féminines	<ul style="list-style-type: none"> -Travaux collectifs -Commercialisation des produits 	<ul style="list-style-type: none"> -Non-respect des statuts et règlement -Manque de formation -Manque d'audit interne et externe -Manque de déboucher 	<ul style="list-style-type: none"> -Adhésion à la loi OHADA -Formation des membres -Recherche de débouchés 	OP	<ul style="list-style-type: none"> -ODRS -PTF
Associations Hommes	<ul style="list-style-type: none"> -Travaux collectifs -Commercialisation des produits 	<ul style="list-style-type: none"> -Non-respect des statuts et règlement -Manque de formation -Manque d'audit interne et externe -Manque de déboucher 	<ul style="list-style-type: none"> -Adhésion à la loi OHADA -Formation des membres -Recherche de débouchés 	OP	<ul style="list-style-type: none"> -ODRS -PTF
GIE	<ul style="list-style-type: none"> -Travaux collectifs -Paiement cotisations 	<ul style="list-style-type: none"> -Manque de siège -Insuffisance de moyens financiers 	<ul style="list-style-type: none"> -Formation des membres -Création de siège 	OP	<ul style="list-style-type: none"> -ODRS -PTF

	-Respect des statuts et règlement	-Pas de formations			
--	-----------------------------------	--------------------	--	--	--

Sélingué Groupe 3

Types OP	Forces	Faiblesses	Actions prioritaires	Responsable	Autres acteurs
Sociétés Coopératives mixtes	<ul style="list-style-type: none"> - Paiement des cotisations - Entente entre les membres - Tenue réunions statutaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Non-paiement des cotisations - Mésentente - Non-participation aux réunions - Détournement de fonds 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation des membres sur les statuts et règlement intérieurs - Formation sur les activités techniques de la coopérative - Recherche d'équipements 	OP	PTF / ODRS
sociétés Coopératives féminines	<ul style="list-style-type: none"> - Accès aux crédits - Disponibilité - Paiement des cotisations - Entente entre les membres - Tenue réunions statutaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'écoute - Analphabétisme - Mauvaise utilisation des ressources 	<ul style="list-style-type: none"> - Alphabétisation - Formation des membres sur les statuts et règlement - Formation technique sur les activités de l'OP - Recherche d'équipements - Visites d'échange d'expériences 	OP	PTF / ODRS
sociétés coopératives hommes	<ul style="list-style-type: none"> - Paiement des cotisations - Tenue réunions statutaires - Financement des projets (parts sociales) 	<ul style="list-style-type: none"> - Mésentente entre les membres - Non-paiement des cotisations - Non tenue des réunions 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation technique sur les activités de l'OP - Recherche d'équipements - Visites d'échange d'expériences 	OP	PTF / ODRS

Associations Mixtes	-Participation aux travaux collectifs	-Non-participation aux travaux collectifs -Mauvaise gestion -Déficit de communication	- Formation technique sur les activités de l'OP -Recherche d'équipements -Alphabétisation	OP	PTF / ODRS
Associations féminines	-Participation aux travaux collectifs	- Non-participation aux travaux collectifs -Mauvaise gestion des ressources -Analphabétisme	- Alphabétisation - Formation technique sur les activités de l'OP -Recherche d'équipements	OP	PTF / ODRS
Associations Hommes	-Participation aux travaux collectifs	- Méésentente -Non-participation aux réunions -Détournement de fonds	- Alphabétisation - Formation technique sur les activités de l'OP -Recherche d'équipements	OP	PTF / ODRS
GIE	- Paiement des cotisations -Tenue réunions statutaires -Respect des textes	-Non-paiement des cotisations -Non tenue des réunions -Non-respect des textes	-Recherche de marchés -Formation des membres -Recherche d'équipements	OP	PTF / ODRS

Manicoura Groupe 1

Types OP	Forces	Faiblesses	Actions prioritaires	Responsable	Autres acteurs
Sociétés Coopératives mixtes	-Possession de Récépissé -Partenariat avec l'ODRS, PDI-BS	-Non tenue des réunions	-Adhésion à la loi OHADA -Alphabétisation -Vie associative	OP	ODRS, Partenaires Techniques

	-Accès aux crédits (Kafojigineu)	-Non-paiement des cotisations -Non alphabétisation des membres -Manque de formations techniques	-Formations techniques		
sociétés Coopératives féminines					
sociétés coopératives hommes	-Possession de Récépissé -Partenariat avec l'ODRS, PDI-BS -Accès aux crédits (Kafojigineu)	-Insuffisance d'équipements -Manque de fonds -Vente individuelle -Manque de contrôle interne et externe -Insuffisance d'eau d'irrigation sur les parcelles -Mauvais état des pompes d'irrigation	-Approvisionnement en équipements agricoles -Amélioration de l'accès à l'eau -Mobilisation/assemblage des produits agricoles -Ventes collectives des produits agricoles -Recherche de partenaires	OP	ODRS, PDI-BS, autres partenaires
Associations Mixtes	-Paiement de cotisations -Prestation agricole -Possession de récépissé -Tenue des réunions	-Manque de partenaires commerciaux -Non remboursement des crédits par les membres -Manque d'équipement	-Alphabétisation des membres -Formation sur la vie associative -Formations techniques des membres -Approvisionnement en équipements -Recherche de partenaires	OP	ODRS, Partenaires

Associations féminines	<ul style="list-style-type: none"> - Paiement de cotisations - Prestation agricole - Possession de récépissé - Tenue des réunions 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de partenaires commerciaux - Non remboursement des crédits par les membres - Manque d'équipement 	<ul style="list-style-type: none"> - Alphabétisation des membres - Formation sur la vie associative - Formations techniques des membres - Approvisionnement en équipements - Recherche de partenaires 	OP	ODRS, Partenaires
Associations Hommes	<ul style="list-style-type: none"> - Accès aux crédits - Approvisionnement en engrais sur fonds propre 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de partenaires commerciaux - Non remboursement des crédits par les membres - Manque d'équipement 	<ul style="list-style-type: none"> - Alphabétisation des membres - Formation sur la vie associative - Formations techniques des membres - Approvisionnement en équipements - Recherche de partenaires 	OP	ODRS, Partenaires
GIE	<ul style="list-style-type: none"> - Possession de récépissé - Tenue des réunions - Travail en groupe (prestation) - Paiement régulier des cotisations 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'équipements - Absence de siège - Manque de formations techniques 	<ul style="list-style-type: none"> - Formations techniques - Approvisionnement en équipements 	OP	ODRS, PDI-BS, autres partenaires

Manicoura Groupe 2

Types OP	Forces	Faiblesses	Actions prioritaires	Responsable	Autres acteurs
Sociétés Coopératives mixtes	-Possession de récépissé -Partenariat avec ODRS	-Non-respect des réunions statutaires -Non-paiement des cotisations -Manque de formations (visites d'échange) -Manque d'équipements agricoles -Insuffisance de fonds propres	-Formation sur les rôles et responsabilités des membres de l'OP -Adhésion à l'OHADA -Réalisation des visites d'échange -Approvisionnement en équipements agricoles -Alphabétisation fonctionnelle des membres -Information / sensibilisation sur les activités de l'OP	OP	ODRS et PTF
sociétés Coopératives féminines					
sociétés coopératives hommes	-Possession de récépissé -Partenariat avec ODRS	-Non-respect des réunions statutaires -Non-paiement des cotisations -Manque de formations (visites d'échange) -Manque d'équipements agricoles -Insuffisance de fonds propres	-Formation sur les rôles et responsabilités des membres de l'OP -Adhésion à l'OHADA -Réalisation des visites d'échange -Approvisionnement en équipements agricoles	OP	ODRS et PTF

			-Alphabétisation fonctionnelle des membres -Information / sensibilisation sur les activités de l'OP		
Associations Mixtes	-Obtention de récépissé -Travail collectif -Paiement des cotisations -Tenue des réunions de bureau	-Manque de formations -Manque de matériels agricoles	-Formations techniques des membres -Approvisionnement en équipements	OP	ODRS
Associations féminines	-Obtention de récépissé -Partenariat avec ODRS Travaux collectifs -Crédits internes	-Insuffisance de formations -Insuffisance de fonds propre	-Formations techniques -Approvisionnement en équipements pour le maraîchage -Visites d'échange	OP	ODRS, ONG, PTF
Associations Hommes	-Obtention de récépissé -Travail collectif -Paiement des cotisations -Tenue des réunions de bureau	-Manque de formations -Manque de matériels agricoles	-Formations techniques des membres -Approvisionnement en équipements	OP	ODRS
GIE	-Obtention de récépissé -Partenariat avec ODRS et PDI-BS -Dynamisme des membres	-Manque de fonds -Manque de formation -Manque de matériels	-Formations techniques -Acquisition de matériels	OP	PTF

Annexe 4 : Liste des participants aux travaux de groupe lors des ateliers de restitution

À Sélingué, le 02 Novembre 2016

Groupe 1

Ordre	Nom et Prénoms	Village
1	Lassina DOUMBIA	Dialakoro
2	Adama DIABATE	Kangaré
3	Bassidi SIDIBE	Kibarou
4	Amadou SAGARA	Batourou
5	Daouda KONE	Kangaré
6	Modibo Kane DIAKITE	Dalabala
7	Minata TRAORE	Dalabala
8	Fanta DOUMBIA	Lafiabougou
9	Niagalenba BAGAYOKO	Lafiabougou
10	Minata CAMARA	Lafiabougou
11	Sitan TRAORE	Kangaré
12	Nanaïssa TRAORE	Kangaré
13	Bourama SIDIBE	Farabacoura
14	Faramba TRAORE	Dalabala
15	Oumar SAWADOGO	Kangaré
16	Fankele DOUMBIA	Kondjiguila
17	Mary TRAORE	Kangaré
18	Seydou DOUMBIA	Dialakoro
19	Broulaye DOUMBIA	Kangaré
20	Ali KASSOGUE	Batourou
21	Sekou BAH	

Groupe 2

Ordre	Nom et Prénoms	Village
1	Rokia TRAORE	Kangaré
2	Kaniba KEITA	Lafiabougou
3	Boubacar KASSOGUE	Batourou
4	Moussa DIARRA	Kibarou
5	Adama COULIBALY	Dialakoro
6	Sekou COULIBALY	Dialakoro

7	Issa SIDIBE	Takandougou
8	Dougoutigui DOUMBIA	Dalabala
9	Assetou TRAORE	Lafiabougou
10	Amadou CAMARA	Kangaré
11	Sidimory TOGOLA	Lafiabougou
12	Fodé TRAORE	Kibarou
13	AdamaMandian DOUMBIA	Selingué
14	Broulaye BAGAYOKO	Farabakoura
15	Daouda TRAORE	Selingué
16	Idrissa DIALLO	Dalabala
17	Lassina DOUMBIA	Dalabala
18	Djeneba COUMARE	Lafiabougou
19	Souleymane TRAORE	Kangaré
20	Mamadi KEITA	Carrière
21	Madou FANE	Dalabala
22	Bagori TRAORE	Benko
23	Ibrahima DABO	

Groupe 3

Ordre	Nom et Prénoms	Village
1	Seydou CAMARA	Dalabala
2	Bernard DOUMBIA	Kangaré
3	Broulaye KEITA	Fanzan
4	Issiaka COULIBALY	Fanzan
5	Alou SAMAKE	Kibarou
6	Kadiatou CAMARA	Baya
7	Kadiatou TRAORE	Monzon Bala
8	Sekou DOUMBIA	Farabacoura
9	Sidiki BAGAYOKO	Kibarou
10	Sekou Hadi BAH	Kangaré
11	Bandiougou DOUMBIA	Baya
12	Mamadou DOUCCOURE	Carrière
13	Bily SIDIBE	Fanzan
14	Issa SAMAKE	

À Manicoura, le 03 Novembre 2016

Groupe 1

Ordre	Nom et Prénoms	Village
1	Adama DIABATE	Kangaré
2	Nantené TRAORE	Koutouba 1
3	Ramatou KONATE	Manikoura
4	Kankou KEITA	Siranikelé
5	Daouda TRAORE	Selingué
6	Souleymane TRAORE	Kangaré
7	Adama KEITA	Kotouba 2
8	Moriba KANTE	Manikoura
9	Siaka KEITA	Siranikelé
10	Djigui KEITA	Manikoura
11	Lassy KEITA	Manikoura
12	Fadjigui KEITA	Figuirakoro
13	Mahamadou DOUMBIA	Manikoura
14	Fantamady KOUYATE	Manikoura
15	Mady KEITA	Kotouba 2
16	Sekou BAH	
17	Issa SAMAKE	

Groupe 2

Ordre	Nom et prénoms	Villages
1	Nfadian KEITA	Figuirakoro
2	Bakary KEITA	Sogona
3	Lamine KEITA	Manicoura
4	Mamadi KEITA	Siranikele
5	Mory TOURE	Dalani
6	Koura KEITA	Kotouba1
7	Lasine F. KEITA	Sirakoro
8	Karia DOUMBIA	Siranikelé
9	Bala KEITA	Siranikelé
10	Fodé TRAORE	Kibarou
11	Dougoutigui DOUMBIA	Dalabala
12	Taoulé KEITA	Manicoura
13	Ibrahima DABO	

Annexe 5 : Résultats analyse des OP avec la grille GWI ; Zone de Sélingué

Existence d'une mission, vision et stratégie claire et agréés

Tableau A1 : Mission, vision et stratégie claires

Types OP	Réalisation	Oui	Non	Taux
Sociétés Coopératives mixtes	13	13	0	100%
Sociétés Coopératives féminines	3	2	1	67%
Sociétés coopératives hommes	2	2	0	100%
Total Sociétés COOP	18	17	1	94%
Associations Mixtes	1	1	0	100%
Associations féminines	3	1	2	33%
Associations Hommes	1	1	0	100%
Total Associations	5	3	2	60%
GIE	1	1	0	100%
Total GIE	1	1	0	100%
Total OP	24	21	3	88%

Commentaires : Selon les déclarations des OP interviewées, les organisations ont été mises en place pour répondre à certaines préoccupations des membres (approvisionnement en intrants, équipements agricoles, recherche de financement agricole...). L'idée de mise en place des OP résulte de la sensibilisation de l'ODRS en grande partie mais aussi des membres dans certains cas.

Gouvernance et transparence /loi OHADA

Tableau A2 : Gouvernance et transparence Loi OHADA

Types OP	Enquêtées	Oui	Non	Taux
Sociétés Coopératives mixtes	13	8	5	62%
Sociétés Coopératives féminines	3	2	1	67%
Sociétés coopératives hommes	4	4	0	100%
Total Sociétés COOP	20	14	6	70%
Associations Mixtes	1	1	0	100%
Associations féminines	3	3	0	100%
Associations Hommes	1	1	0	100%
Total Associations	5	5	0	100%
GIE	1	1	0	100%
Total GIE	1	1	0	100%
Total OP	26	20	6	77%

Commentaires: les élus des OP n'ont presque pas reçu de formation sur les rôles et responsabilités et utilisent peu les outils de gestion adaptés. Cependant, quelques OP utilisent des outils simples (cahiers de Procès-verbal et cahiers de caisse entré et sortie d'argent). Les bilans d'activités sont produits par beaucoup d'OP en fin de campagne (saison et contre saison).

De l'avis de la majorité, les réunions statutaires se tiennent (réunions de bureau et assemblée générale) et les comptes rendus verbaux sont effectués après la participation aux activités.

Inclusion : femmes, jeunes

Tableau A3 : Inclusion femmes et jeunes

Types OP	Enquêtées	Oui	Non	Taux
Sociétés Coopératives mixtes	13	11	2	85%
Total Sociétés COOP	13	11	2	85%
Associations Mixtes	1	1	0	100%
Total Associations	1	1	0	100%
GIE	1	1	0	100%
Total GIE	1	1	0	100%
Total OP	15	13	2	87%

Commentaires: les couches vulnérables sont prises en compte dans les organes de gestion des OP. Leurs préoccupations sont prises en compte lors des différentes rencontres.

Clarté des rôles et des responsabilités

Tableau A4 : Clarté des rôles et responsabilités.

Types OP	Enquêtées	Oui	Non	Taux
Sociétés Coopératives mixtes	13	4	9	31%
sociétés Coopératives féminines	3	1	2	33%
sociétés coopératives hommes	2	1	1	50%
Total Sociétés COOP	18	6	12	33%
Associations Mixtes	1	0	1	0%
Associations féminines	3	0	3	0%
Associations Hommes	1	0	1	0%
Total Associations	5	0	5	0%
GIE	1	0	1	0%
Total GIE	1	0	1	0%
Total OP	24	6	18	25%

Commentaires: Les OP bien qu'ayant des objectifs de création claires et réalisant les réunions statutaires dans la majorité des cas, n'ont presque pas reçu de formation sur les rôles et responsabilités. Ce qui est à l'origine de beaucoup de disfonctionnement.

Capacité administrative et financière

Tableau A5 : Capacité administrative et financière

Types OP	Enquêtées	Oui	Non	Taux
Sociétés Coopératives mixtes	13	9	4	69%
sociétés Coopératives féminines	3	2	1	67%
sociétés coopératives hommes	2	2	0	100%

Total Sociétés COOP	18	13	5	72%
Associations Mixtes	1	1	0	100%
Associations féminines	3	3	0	100%
Associations Hommes	1	1	0	100%
Total Associations	5	5	0	100%
GIE	1	1	0	100%
Total GIE	1	1	0	100%
Total OP	24	19	5	79%

Commentaires: dans beaucoup de cas les élus des organisations ont reçu les formations en alphabétisation ce qui leur permet de prendre les PV des réunions et d'enregistrer les dépenses et recettes dans des cahiers.

Capacité de mobilisation et sanctions

Tableau A6 : capacité de mobilisation et sanctions.

Types OP	Enquêtées	Oui	Non	Taux (oui)
Sociétés Coopératives mixtes	13	4	9	31%
sociétés Coopératives féminines	3	3	0	100%
sociétés coopératives hommes	2	0	2	0%
Total Sociétés COOP	18	7	11	39%
Associations Mixtes	1	1	0	100%
Associations féminines	3	3	0	100%
Associations Hommes	1	1	0	100%
Total Associations	5	5	0	100%
GIE	1	1	0	100%
Total GIE	1	1	0	100%
Total OP	24	13	11	54%

Commentaires: De l'analyse des informations quantitatives, les membres des OP sont peu mobilisés (faible participation aux réunions). Les sanctions ne sont pas appliquées comme indiquées dans les documents statutaires (relations sociales).

Capacité de communication et réseautage (interne et externes)

Tableau A7 : Capacité de communication et réseautage

Types OP	Enquêtées	Oui	Non	Taux
Sociétés Coopératives mixtes	13	9	4	69%
sociétés Coopératives féminines	3	2	1	67%
sociétés coopératives hommes	2	2	0	100%
Total Sociétés COOP	18	13	5	72%
Associations Mixtes	1	1	0	100%
Associations féminines	3	3	0	100%

Associations Hommes	1	1	0	100%
Total Associations	5	5	0	100%
GIE	1	1	0	100%
Total GIE	1	1	0	100%
Total OP	24	19	5	79%

Commentaires: Les OP communiquent à travers les réunions statutaires et la participation des élus aux réunions des services techniques. Particulièrement pour les OP féminines, les réunions se tiennent régulièrement (souvent 4 fois dans le mois).

Capacité de fourniture de services : intrants-équipements-prestations

Tableau A8 : Capacité de fourniture de services

Types OP	Enquêtées	Oui	Non	Taux
Sociétés Coopératives mixtes	13	13	0	100%
sociétés Coopératives féminines	3	1	2	33%
sociétés coopératives hommes	2	2	0	100%
Total Sociétés COOP	18	16	2	89%
Associations Mixtes	1	0	1	0%
Associations féminines	3	2	1	67%
Associations Hommes	1	1	0	100%
Total Associations	5	3	2	60%
GIE	1	0	1	0%
Total GIE	1	0	1	0%
Total OP	24	19	5	79%

Commentaires : Dans la majorité des cas les OP riz participent à l'approvisionnement des membres en intrants agricoles (négociation de la caution technique auprès de l'ODRS et le financement des engrais auprès de la caisse Kafo Jiginew. Au niveau des OP féminines les services rendus sont beaucoup centrés sur la redistribution des fonds propres entre les membres pour la réalisation d'AGR.

Capacité et volonté d'inter agir : niveau national et visites d'échanges

Tableau A9 : Capacité et volonté d'interagir

Types OP	Enquêtées	Oui	Non	Taux
Sociétés Coopératives mixtes	13	5	8	38%
sociétés Coopératives féminines	3	3	0	100%
sociétés coopératives hommes	2	1	1	50%
Total Sociétés COOP	18	9	9	50%
Associations Mixtes	1	0	1	0%
Associations féminines	3	1	2	33%
Associations Hommes	1	0	1	0%
Total Associations	5	1	4	20%
GIE	1	1	0	100%
Total GIE	1	1	0	100%
Total OP	24	11	13	46%

Commentaires: Les visites d'échanges sont faiblement réalisées par les OP. Ce fait serait beaucoup lié à l'insuffisance de partenaires techniques et financiers et le manque de moyen financier pour l'organisation des visites inter paysannes.

Capacité d'accroître les ressources techniques et entrepreneuriales des membres : formations et apprentissage entre pairs

Tableau A10 : Capacité d'accroître les ressources techniques des membres

Types OP	Enquêtées	Oui	Non	Taux
Sociétés Coopératives mixtes	13	2	11	15%
sociétés Coopératives féminines	3	0	3	0%
sociétés coopératives hommes	2	0	2	0%
Total Sociétés COOP	18	2	16	11%
Associations Mixtes	1	0	1	0%
Associations féminines	3	0	3	0%
Associations Hommes	1	0	1	0%
Total Associations	5	0	5	0%
GIE	1	1	0	100%
Total GIE	1	1	0	100%
Total OP	24	3	21	13%

Commentaires: D'une manière générale les OP présentent des capacités financières très faibles, ce qui les empêche d'assurer le renforcement de capacités de leurs membres. Les quelques renforcement de capacités réalisés ont été l'œuvre de quelques partenaires techniques et financiers qui sont : le PDI-BS (formation sur les techniques d'étuvage du riz et séchage des produits agricoles), l'HELVETAS (formation sur les techniques d'embouche Ovines et Bovines), l'ULPIA (formations sur l'insémination artificielle et la gestion de la qualité du lait).

Annexe 6 : Analyse des informations des OP de la zone de Manicoura selon la grille GWI

Existence d'une mission, vision et stratégie claire et agréés

Tableau A11 : Existence d'une mission et d'une vision

Types OP	Enquêtées	Oui	Non	Taux
Sociétés Coopératives mixtes	4	3	1	75%
Sociétés Coopératives féminines	0	0	0	0
Sociétés coopératives hommes	3	3	0	100%
Total Sociétés COOP	8	7	1	88%
Associations Mixtes	2	1	1	50%
Associations féminines	3	1	2	33%
Associations Hommes	1	0	1	0%
Total Associations	6	2	4	33%
GIE	2	2	0	100%
Total GIE	2	2	0	100%
Total OP	15	10	5	67%

Commentaires: Majoritairement les sociétés coopératives ont une vision claire sur la mise en place de leurs organisations en vue de pouvoir rendre des services (approvisionnement en intrants, équipements agricoles...) à leurs membres. Par contre une frange importante des associations a été mise en place pour satisfaire l'esprit d'union et d'entraide à travers la redistribution de fonds propres constitués.

Gouvernance et transparence /loi OHADA

Tableau A12 : Gouvernance et transparence : Loi OHADA.

Types OP	Enquêtées	Oui	Non	Taux
Sociétés Coopératives mixtes	4	4	0	100%
Sociétés Coopératives féminines	0	0	0	0
Sociétés coopératives hommes	1	1	0	100%
Total Sociétés COOP	5	5	0	100%
Associations Mixtes	2	2	0	100%
Associations féminines	3	3	0	100%
Associations Hommes	1	1	0	100%
Total Associations	6	6	0	100%
GIE	2	2	0	100%
Total GIE	2	2	0	100%
Total OP	13	13	0	100%

Commentaires: De l'avis des organisations (coopératives, associations et GIE), les réunions statutaires (réunions de bureau et AG) sont tenues. Les bilans sont produits et les comptes rendus des réunions sont restitués aux membres. Les outils de gestion (cahiers de PV et de recettes dépenses) sont également utilisés.

Inclusion : femmes, jeunes

Tableau A13 : Inclusion femmes et jeunes

Types OP	Enquêtées	Oui	Non	Taux
Sociétés Coopératives mixtes	4	4	0	100%
Total Sociétés COOP	4	4	0	100%
Associations Mixtes	2	2	0	100%
Total Associations	2	2	0	100%
GIE	2	2	0	100%
Total GIE	2	2	0	100%
Total OP	8	8	0	100%

Commentaires: Les coopératives et associations mixtes et les GIE prennent en compte le genre (femmes et jeunes) dans leurs activités. Leurs avis sont pris en compte lors des réunions.

Clarté des rôles et des responsabilités

Tableau A14 : Clarté des rôles et responsabilités

Types OP	Enquêtées	Oui	Non	Taux
Sociétés Coopératives mixtes	4	0	4	0%
sociétés Coopératives féminines	0	0	0	0
sociétés coopératives hommes	3	1	2	33%
Total Sociétés COOP	7	1	6	14%
Associations Mixtes	2	0	2	0%
Associations féminines	3	1	2	33%
Associations Hommes	1	0	1	0%
Total Associations	6	1	5	17%
GIE	2	0	2	0%
Total GIE	2	0	2	0%
Total OP	15	2	13	13%

Commentaires: vu l'insuffisance de formation au niveau des organisations (coopératives, associations et GIE), les rôles et responsabilités des élus sont méconnus. Ce qui impacte la mise en œuvre correcte des activités de ces organisations.

Capacité administrative et financière

Tableau A15 : Capacité administrative et financière

Types OP	Enquêtées	Oui	Non	Taux
Sociétés Coopératives mixtes	4	4	0	100%
sociétés Coopératives féminines	0	0	0	0
sociétés coopératives hommes	3	3	0	100%
Total Sociétés COOP	7	7	0	100%
Associations Mixtes	2	2	0	100%
Associations féminines	3	3	0	100%
Associations Hommes	1	1	0	100%
Total Associations	6	6	0	100%
GIE	2	2	0	100%
Total GIE	2	2	0	100%
Total OP	15	15	0	100%

Commentaires: L'analyse quantitative des informations collectées auprès des OP montre qu'elles ont au moins certaines capacités administratives (tenues des réunions, production et restitution de comptes rendus, élaboration de la situation de la caisse...). Cependant il est à noter que des insuffisances existent dans la réalisation de ces activités (outils utilisés non adaptés).

Capacité de mobilisation et sanctions

Tableau A16 : Capacité de mobilisation et sanctions

Types OP	Enquêtées	Oui	Non	Taux
Sociétés Coopératives mixtes	4	1	3	25%
sociétés Coopératives féminines	0	0	0	0
sociétés coopératives hommes	3	2	1	67%
Total Sociétés COOP	7	3	4	43%
Associations Mixtes	2	2	0	100%
Associations féminines	3	3	0	100%
Associations Hommes	1	1	0	100%
Total Associations	6	6	0	100%
GIE	2	2	0	100%
Total GIE	2	2	0	100%
Total OP	15	11	4	73%

Commentaires: L'application des sanctions est de rigueur au niveau des associations par rapport aux coopératives, ce fait s'expliquerait par la nature des activités menées au sein des associations (redistribution de fonds au niveau des associations féminines et remboursement des crédits intrants). Quant aux coopératifs hommes les rencontres ne se font qu'au besoin ce qui fait que les sanctions ne sont pas de rigueur.

Capacité de communication et réseautage (interne et externes)

Tableau A17 : Capacité de communication et réseautage

Types OP	Enquêtées	Oui	Non	Taux
Sociétés Coopératives mixtes	4	3	1	75%
sociétés Coopératives féminines	0	0	0	0
sociétés coopératives hommes	3	3	0	100%
Total Sociétés COOP	7	6	1	86%
Associations Mixtes	2	2	0	100%
Associations féminines	3	3	0	100%
Associations Hommes	1	1	0	100%
Total Associations	6	6	0	100%
GIE	2	2	0	100%
Total GIE	2	2	0	100%
Total OP	15	14	1	93%

Commentaires: La communication à l'interne est beaucoup développée au niveau des associations (réunion des membres pour la coordination des activités). Les coopératives communiquent moins que les associations à l'interne, mais communiquent quelques fois avec l'extérieur à travers la participation aux réunions des structures techniques.

Capacité de fourniture de services : intrants-équipements-prestations

Tableau A18 : Capacité de fourniture de services

Types OP	Enquêtées	Oui	Non	Taux
Sociétés Coopératives mixtes	4	4	0	100%
sociétés Coopératives féminines	0	0	0	0
sociétés coopératives hommes	3	3	0	100%
Total Sociétés COOP	7	7	0	100%
Associations Mixtes	2	1	1	50%
Associations féminines	3	3	0	100%
Associations Hommes	1	1	0	100%
Total Associations	6	5	1	83%
GIE	2	1	1	50%
Total GIE	2	1	1	50%
Total OP	15	13	2	87%

Commentaires: Toutes les coopératives parviennent au moins à approvisionner leurs membres en engrais à travers la négociation de la caution technique auprès de l'ODRS et la facilitation du crédit individuel aux membres.

Capacité et volonté d'interagir : niveau national et visites d'échanges

Tableau A19 : Capacité et volonté d'interagir.

Types OP	Enquêtées	Oui	Non	Taux
Sociétés Coopératives mixtes	4	1	3	25%
Sociétés Coopératives féminines	0	0	0	0
Sociétés coopératives hommes	3	1	2	33%
Total Sociétés COOP	7	2	5	29%
Associations Mixtes	2	1	1	50%
Associations féminines	3	1	2	33%
Associations Hommes	1	1	0	100%
Total Associations	6	3	3	50%
GIE	2	0	2	0%
Total GIE	2	0	2	0%
Total OP	15	5	10	33%

Commentaires: D'une manière générale les organisations paysannes participent très peu aux visites d'échanges d'expériences faute de moyens financiers et disposent peu de partenaires pouvant assurer la prise en charge des frais de visites.

Capacité d'accroître les ressources techniques et entrepreneuriales des membres : formations et apprentissage entre pairs

Tableau A20 : Capacité d'accroître les ressources techniques des membres

Types OP	Enquêtées	Oui	Non	Taux
Sociétés Coopératives mixtes	4	0	4	0%
sociétés Coopératives féminines	0	0	0	0
sociétés coopératives hommes	3	0	3	0%
Total Sociétés COOP	7	0	7	0%
Associations Mixtes	2	0	2	0%
Associations féminines	3	0	3	0%
Associations Hommes	1	0	1	0%
Total Associations	6	0	6	0%
GIE	2	0	2	0%
Total GIE	2	0	2	0%
Total OP	15	0	15	0%

Commentaires: Aucune des OP n'a la capacité d'assurer des formations au bénéfice de ces membres car, les ressources générées (paiement des cotisations) sont très faibles.